

Offemont

RÉALITÉS

1998

Massif de fleurs rue Briand



ELITE

Eco ou Confort
votre
Assurance
Automobile
à la carte



CORAIL

L'Assurance
Habitation
qui vous met
à l'abri des
mauvaises
surprises.

La Bancassurance

Crédit Mutuel Belfort Centre
1, Place de la République
90000 BELFORT
Tél. 03 84 57 34 00

Crédit Mutuel Belfort Vosges
103, Av. Jean Jaurès - BP 04
90001 BELFORT Cedex
Tél. 03 84 46 63 00

Crédit Mutuel Valdoie
22, Rue Carnot
90300 VALDOIE
Tél. 03 84 36 62 00

SOMMAIRE

- Le mot du maire :	3 à 7
- Résultat des élections cantonales	8
- Le mot du Directeur de la publication : Intercommunalité ...	9
- Informations districales	10 à 12
- Offemont s'anime	14 à 15
- Les vœux du maire - Concours des maisons fleuries	16 à 17
- Marché de Pâques	18 à 19
- Salon des arts plastiques	20 à 21
- Cérémonies	22 à 24
- Urbanisme	25 à 26
- Maison intercommunale de l'enfance et des loisirs	27 à 30
- Travaux	31
- Giratoire : rêve et humour	32 à 33
- Santé - Solidarité	34 à 35
- Etat-civil	36 à 37
- Fleurs de ville, cœur de ville	38
- Environnement	39
- Affaires scolaires	40
- Sports	41 à 42
- Un nouveau sourire à la mairie d'Offemont	43
- Histoire	44 à 45
- Un jeune talent : Valérie Tissier	46
- Contrat ville	47 à 49
- A Vétrigne : une médiathèque	50 à 51
- Actions du Conseil général	52 à 53
- Jardin du souvenir	53
- Atelier équilibre	54
- Information sécurité	55

OFFEMONT RÉALITÉS

Ont participé à la rédaction de ce bulletin : M^{me} BOUVIER,
M^{me} CHAUVIN, M^{me} DIDIER, M. DUBOIS, M. NAAS, M. ROSSI,
M. SCHIRER, M. SCHROLL, M^{me} GEILLER.

Directeur de la publication : P. NAAS
Publicité : s'adresser en mairie - Tél. 03 84 26 01 49

Le présent numéro est tiré à 1600 exemplaires par
Imprimerie Schraag - Valdole.
Diffusion gratuite - reproduction interdite.
Dépôt légal n° 05.98

Bulletin Municipal d'Informations
Mairie - 90300 OFFEMONT

GRUPE
blancolor
Midi
couleurs

PEINTURES - PAPIERS PEINTS - REVÊTEMENTS TEXTILES ET SOLS
OUTILLAGE SPÉCIALISÉ

Claude TRÉBAULT
Gérant

Agence de Mulhouse : 88, route de Bettort - 68000 MULHOUSE - Tél. 03 89 42 17 42
Siège social : 17, rue de Turenne - 90300 VALDOIE - Tél. 03 84 54 15 73 - Fax 03 84 26 56 58



René RUST SA

23, rue Aristide Briand
90300 OFFEMONT
Tél. 03 84 58 54 00
Fax 03 84 58 54 19

CHAUDRONNERIE
TÔLERIE
TUYAUTERIE INDUSTRIELLE

RÉSERVOIRS À PRESSION AGRÉÉS SNCF
DÉCOUPAGE LASER
GALVANISATION À CHAUD

LA BIGOUDERIE

PATRICIA
COIFFURE MIXTE



rue Aristide Briand
90300 OFFEMONT

Tél. 03 84 26 28 19

S.A. CUNCHON

FRÈRES



Peinture, papiers peints,
revêtements sols et murs,
plâtrerie, vitrerie, étanchéité
et ravalement de façades, sablage.
Isolation intérieure et extérieure.

106, rue A. Briand 90300 OFFEMONT
Tél. 03 84 26 04 02 - Fax 03 84 26 56 17

Daniel JARDON

CARROSSERIE
PEINTURE
AUTOMOBILE

20, rue Aristide Briand 90300 OFFEMONT
Tél. 03 84 26 35 30

LE MOT DU MAIRE



Elus et employés municipaux au service de l'intérêt communal : de gauche à droite, Germaine Egard, secrétaire général et Françoise Bouvier, maire.

Nous vous avons proposé

1) Un contrat démocratique

La vérité commande la transparence et, au nom de la transparence, l'information est un droit. Il faut associer les habitants d'Offemont aux prises de décisions, notamment budgétaires, et à la vie municipale

- grâce à des consultations préalables élargies :
 - les principales réalisations nécessiteront la constitution de commissions spéciales, largement ouvertes à la population, qui fonctionneront en partenariat avec les Commissions permanentes ;
 - des conseils de quartier pourront renseigner utilement la municipalité et recevoir de celle-ci des compléments d'information.
- grâce à des informations régulières données par voie de presse, ou diffusées spécifiquement au sein de la commune.

2) Une conception exigeante de l'intérêt général :

- en privilégiant la construction de bâtiments qui répondent à la demande du plus grand nombre :
 - gymnase accessible non seulement aux élèves des écoles pendant le temps scolaire, mais aussi aux collégiens, lycéens, ainsi qu'à tous les sportifs ou amateurs d'une pratique sportive (pompiers, joueurs de tennis, de football, handball, basket, volley, etc...) et personnes de tous âges soucieuses de leur condition physique,
 - salle polyvalente ouverte à tous et susceptible d'accueillir notamment une restauration scolaire, des clubs d'anciens et diverses manifestations ou réunions :
- en choisissant de les implanter à égale distance de tous les quartiers d'Offemont ;
- en faisant de la solidarité le cœur de notre action (point 3) ;
- en considérant la sauvegarde du cadre de vie comme une priorité (point 4).

3) Un renforcement de la cohésion sociale :

- par des initiatives destinées à lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes : l'âge, la maladie, le handicap, le chômage, la pauvreté, telles, par exemple, que des projets de réalisations programmées sur plusieurs années pour les quartiers H.L.M. : Arsot, Casernes et Ganghoffer et financées en partenariat avec d'autres institutions.

Notre commune ne doit pas se détourner des grands principes républicains : la liberté, l'égalité et la fraternité.

- par le développement des services rendus au public dans les domaines de l'école, du logement, de la santé, du sport, en faveur des personnes âgées ou handicapées : mise en place dans les écoles d'un service de garde des enfants en dehors des horaires scolaires, restauration scolaire, implantation sur le territoire de la commune d'une médiathèque (livres, documents vidéo, etc...), de services public locaux (agence de l'Office départemental des H.L.M., service territorial d'action sanitaire et sociale) ;
- par le renforcement de l'économie locale : le développement de la ZAC du Bailon sera une de nos préoccupations majeures ;
- par une revalorisation et une dynamisation de la vie associative.

4) Une ville à la campagne...

▪ Commune insérée dans un tissu urbain, Offemont bénéficie, à proximité, des équipements et services culturels d'une grande ville.

Il faut développer la possibilité pour tous d'y accéder dans des conditions favorables et envisager, chaque fois que cela est possible, des délocalisations (activités théâtrales, musicales, etc...) participant à l'animation de la commune.

Il est nécessaire aussi de prévoir l'installation de services commerciaux comme par exemple, un guichet bancaire.

▪ Offemont doit garder sa spécificité dans le cadre d'une coopération intercommunale : refus d'une urbanisation outrancière, aménagement et préservation des espaces verts. La rue principale peut être doublée d'une promenade mi-piétonnière, mi-cyclable, jalonnée d'étapes fleuries favorisant l'embellissement de la commune. Des aires de jeux et de détente compléteront éventuellement ces réalisations.

Des containers destinés à recevoir des déchets (branches, etc...), garantiront la propreté.

L'aménagement de la départementale et de certaines rues adjacentes doit permettre, aux endroits les plus sensibles, une limitation de la vitesse des véhicules et une amélioration de la sécurité. Des mesures, telles que l'interdiction de la traversée d'Offemont à certaines catégories de poids lourds, participeront à la réduction du trafic.

Nous avons réalisé :

1) Un contrat démocratique

Nous avons effectivement recherché la plus grande transparence, en :

- diffusant, en sus d'Offemont-Réalités, qui existait déjà, plusieurs 4 pages baptisés Offemont infos, dont l'un est entièrement consacré au débat d'orientations budgétaires, qui donne une information claire à l'ensemble des contribuables sur les objectifs, les politiques et les stratégies de la Commune.

- réservant une tribune à l'opposition dans Offemont-Réalités, chaque fois qu'elle le souhaite.

- organisant cinq réunions d'informations annuelles, quatre à destination des habitants, une à destination du personnel municipal.

De surcroît, deux réunions thématiques auront lieu cette année : l'une portera sur le plan d'occupation des sols, l'autre sur la MIEL (Maison Intercommunale de l'Enfance et des Loisirs).

- traitant dans des délais les plus brefs possibles l'ensemble du courrier : toute lettre reçoit réponse.

- garantissant l'information des élus locaux grâce à la préparation de rapports exhaustifs, tenus à leur disposition en Mairie cinq jours avant la séance du Conseil municipal.

- permettant à tout citoyen de prendre connaissance des arrêtés signés par le Maire et des délibérations adoptées par le Conseil municipal, grâce à l'édition du Recueil des actes administratifs trimestriels auquel chaque habitant peut s'abonner pour la somme de 50 F/an.

- créant une commission élargie dans le domaine de l'animation.
- nous abonnant au Journal Officiel tenu à la disposition des habitants du Canton.

2) une conception exigeante de l'intérêt général et un renforcement de la cohésion sociale.

▪ Opérations de construction et rénovation

Nous avons, d'une part, privilégié les opérations de construction ou rénovation qui répondaient à la demande du plus grand nombre en :

- rénovant la salle polyvalente de l'Arsot qui, fin 1998, pourra accueillir, dans des conditions optimales, tant en matière de sécurité que d'hygiène et de confort, les jeunes qui font du sport, les adolescents qui souhaitent, le temps d'une soirée, discuter ou jouer à des jeux de société, et les habitants de la Commune qui veulent prolonger un événement familial en se retrouvant le temps d'une journée ou d'une soirée.

- rénovant les écoles Jean Macé et du Martinet, qui posaient toutes deux des problèmes de sécurité.

- lançant le projet de la MIEL (Maison Intercommunale de l'Enfance et des Loisirs) dont la construction commencera fin 1998, sur des terrains acquis par la Commune, aux termes d'échange avec un propriétaire privé, à proximité de la plate-forme du complexe sportif : une salle polyvalente, un local réservé aux personnes du 3^{ème} âge, des bureaux pour les associations, un espace enfance qui sera ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires, enfin une cuisine bien équipée, constitueront l'essentiel de cette infrastructure.

▪ Coopération avec l'OPDHLM en matière de logement, de services rendus et d'aménagement des espaces extérieurs.

- Nous avons mis en place une cellule d'intervention auprès de la Commission d'attribution des logements de l'OPDHLM, afin d'impliquer la Commune dans la politique du logement social.

- Nous avons coopéré tant avec l'OPDHLM qu'avec le Conseil général pour l'implantation sur le territoire de la Commune de l'Agence décentralisée de l'OPDHLM et du Point Action Solidarité (P.A.S. Nord Territoire), dont la construction est commencée rue Renoir, ce qui va rapprocher les services sociaux et ceux de l'Office, de ceux qui en ont besoin.

- Nous avons négocié une enveloppe de plus de 5 000 000 francs avec l'OPDHLM et le Conseil général pour l'aménagement des extérieurs des quartiers Ganghoffer et Arsot. Dès l'été 1998, des travaux de réhabilitation des espaces verts du quartier Ganghoffer vont commencer. Les voiries, les parkings, les bordures, les pelouses vont être totalement rénovés. Des travaux identiques seront menés sur le quartier de l'Arsot dès 1999.

- Nous avons, d'autre part, fait de la solidarité le cœur de notre action, en nous souciant des personnes âgées, qui bénéficient désormais de l'apport des Ateliers équilibre mis en place par le CCAS ; en créant la Fête des grands-mères qui n'a d'autre but que de permettre aux «Anciens» de se rencontrer ; en ouvrant un choix pour les colis de Noël afin de permettre à chacun d'être gâté selon ses goûts : fleurs, gourmandises, bon FNAC, colis traditionnel.

- Nous nous sommes préoccupés de ceux qui connaissent le plus grand dénuement en mettant en place une distribution de bons d'alimentation, dont la délivrance est subordonnée à une enquête des assistantes sociales, et en organisant, deux fois par semaine, une distribution de yaourts dans les écoles fréquentées par les enfants des familles les plus défavorisées.

- Nous avons pris en compte le souci des familles dont les deux parents travaillent en créant une garderie hors temps scolaire à l'Ecole du Centre.

- Nous avons développé les services rendus aux familles dans les écoles : aux études surveillées déjà existantes à l'Ecole du Centre, nous avons ajouté celles fonctionnant désormais à l'Ecole du Martinet.

- Nous avons fait le pari de la réussite scolaire pour un maximum d'enfants en informatisant

les trois écoles (l'école du Centre le sera courant 1998), ce qui a supposé outre l'achat du matériel informatique et des logiciels, l'acquisition de tables et de chaises adaptées, ainsi que la protection des saïles équipées. Nous avons créé une ludothèque à Jean Macé, une médiathèque au Martinet, doté chaque année la BCD de l'Ecole du Centre. Nous avons créé un atelier motricité qui sera opérationnel dès la fin 1998. Nous faisons chaque année l'acquisition d'un dictionnaire pour les enfants scolarisés en ZEP (Zone d'éducation prioritaire). Et nous investissons systématiquement dans le renouvellement des livres des écoles élémentaires, ou du matériel pédagogique des écoles maternelles.

Nous avons aussi mis en place, avec l'aide d'un réseau de bénévoles, l'aide aux devoirs à l'école Jean Macé, pour laquelle n'ont pas été créées d'études surveillées, et une politique de lutte contre l'illettrisme, qui fonctionne également, avec le soutien de la Mairie, grâce au concours de bénévoles.

- Enfin, nous avons revalorisé et dynamisé la vie associative en aidant financièrement toutes les associations de la Commune qui, par la qualité du dossier fourni, justifient le versement d'une subvention, et en interrompant les financements destinés à des associations lorsque l'utilisation des fonds nous semblait douteuse.

Nous avons spécialement favorisé les associations sportives dont les résultats sont plus qu'honorables : l'A.S., l'U.A.O., et le T.C.O., les randonneurs, les joueurs de pétanque ont, chacun dans leur domaine, obtenu des résultats tout à fait remarquables. Les Bel Off apportent à la Commune un regain d'animation. Chacune de ces associations est donc extrêmement précieuse pour le tissu social. Deux plates-formes de hand volley basket, installées en 1997, permettent aux jeunes et moins jeunes, la pratique de ces sports, ainsi que du roller, en libre service.

- Nous avons souhaité mieux honorer la mémoire de ceux qui ne sont plus : en redonnant à la Cérémonie du Charnier un caractère solennel, émouvant ; en réaménageant le cimetière afin que les familles des personnes qui souhaitent se faire incinérer puissent répandre les cendres de leur proche dans un espace réservé qui sera aménagé prochainement, et en restaurant, lorsqu'elles sont abandonnées, les plus belles tombes anciennes du vieux cimetière.

- Nous avons développé la ZAC du Ballon : de nouvelles ventes de parcelles ont eu lieu récemment ou sont en cours, et la ZAC va faire l'objet d'un aménagement de voirie et paysager d'envergure courant 1998.

- Nous avons pris l'initiative d'organiser une journée d'information sur la formation et l'insertion en partenariat avec l'ANPE, la Direction du travail et la mission locale, en direction des jeunes qui sont à la recherche d'un emploi : ce forum d'information devrait avoir lieu à l'automne 1998.

- Nous avons amélioré le service rendu au public en ouvrant la Mairie le samedi matin de 8 h 30 à 12 h, afin de faciliter les démarches de ceux qui travaillent, et en informatisant les services, ce qui a permis des gains de productivité appréciables, en recrutant aussi un secrétaire général et son adjoint afin d'assurer un meilleur suivi des dossiers.

3) Une ville à la campagne

- en mettant en œuvre une politique d'animation qui voit se succéder le marché de Pâques, la fête de la Musique, les feux de la Saint-Jean, la marche du Canton, le salon du sacré-salé, la fête de la lumière, et des manifestations ponctuelles telles que le salon des arts plastiques, l'exposition de la société mycologique.

- en développant l'attrait de la Commune grâce aux décorations de Noël, de Carnaval, de Pâques.

- en créant une dizaine de massifs floraux où les fleurs saisonnières succèdent aux plantes à bulbe, en créant une prairie de jonquilles, en développant les semis de crocus qui prendront chaque année plus d'ampleur, en arborant les entrées de ville (Belfort, Vétrigne, et bientôt

Valdoie) où les cerisiers à fleurs font, au printemps, d'Offemont une ville rose..., en accrochant aux barrières des jardinières de géraniums, en choisissant pour la Commune deux teintes, miel et vert lichen, pour lui donner une identité colorée.

- en reliant par un chemin qui sera bordé d'iris, la rue des Eygras au sentier de la Roselière : les travaux commenceront cet été.

- en développant, grâce à l'aide particulièrement importante du Département, qui en assume toutes les dépenses en partenariat avec la Région et le FEDER, un réseau de pistes cyclables qui, à court terme, permettront de gagner le lycée Courbet, le Malsaucy ou le Parc du Près la Rose à Montbéliard par un réseau protégé de la circulation automobile.

- en insistant sur l'aspect sécurité grâce à la réalisation du carrefour RD7, RD22, qui, non seulement contribue à l'animation de la commune, mais encore fait ralentir les automobilistes ; en créant des encarts bus : en installant des miroirs permettant aux automobilistes de quitter un stop en bénéficiant d'une meilleure visibilité ; en interdisant la traversée de la Commune aux poids lourds sauf desserte ; en créant une zone 30 dans le quartier des Casernes, en dotant de trottoir la rue des Eygras et la RD7 (le long du cimetière).

- en créant une promenade reliant le quartier Ganghoffer au quartier de l'Arsoit, et à terme à Valdoie.

- en installant, en sa qualité de Commune adhérente du District de l'agglomération belfortaine, des écopoints sur son territoire afin de favoriser la collecte sélective du verre, du papier, du plastique et des huiles usagées.

- en négociant avec l'ONF un plan d'aménagement des forêts communales pour une durée de quinze ans.

- en déclarant que la Commune était candidate à l'installation d'une déchetterie, qui permettrait aux habitants de la Commune d'évacuer leurs déchets verts, et leurs matériaux de démolitions sans polluer l'environnement, en équipant de corbeilles de propreté les principaux lieux de vie de la commune.

- en initiant la révision du plan d'occupation des sols et en négociant avec le Conseil Général pour le classement en espaces naturels sensibles des zones riveraines de l'Étang des Forges.

Conclusion :

C'est un travail considérable qui a été accompli, par les élus d'abord, qui ont donné les impulsions nécessaires, parce qu'ils avaient à cœur de remercier tous les électeurs qui leur avaient fait confiance en 1995 ; par l'ensemble du personnel municipal ensuite, qui, par son travail, a su transformer l'aspect de la commune, ainsi que par tous les bénévoles qui, efficaces et fidèles, nous ont donné «le coup de main» nécessaire pour l'organisation des animations, l'aide aux devoirs, l'alphabetisation.

J'entends les remercier profondément, chaleureusement, ainsi que les anciens élus, grâce auxquels nous avons bénéficié des conditions optimales pour réaliser l'ensemble de ces actions ; il nous reste trois ans pour parfaire ce que nous avons commencé ou initié de nouvelles actions répondant à vos attentes.

RÉSULTAT ÉLECTIONS CANTONALES

15 mars 1998
Canton d'Offemont

Bureaux	Inscrits	Votants	Abstentions	Nuls	Exprimés	Munster	Reinsche	Bouvier	Mougenot	Broconnier	Bouronn
						FN	PS	MDC	UDF-RPR	PC	IND.
Ecie	647	400	247	29	371	68	77	78	102	19	27
Offemont	2322	1584	738	71	1513	246	285	514	327	57	84
Rappe	581	395	186	24	371	84	44	48	157	6	32
Vétrigne	342	221	121	13	208	29	31	60	68	3	17
Total	3892	2600	1292	137	2463	427	437	700	654	85	160
Pourcentage						17,34 %	17,74 %	28,42 %	26,55 %	3,45 %	6,50 %

2^{ème} tour

Elections cantonales 1998

MDC : 45,61 %
RPR : 37,52 %
FN : 16,87 %

Elections législatives 1997

MDC : 52,01 %
UDF : 26,35 %
FN : 21,63 %

Elections cantonales 1992

RPR : 38,46 %
PS : 36,34 %
FN : 12,64 %
Verts : 12,56 %

HOUZE
SA

COUVERTURE ETANCHEITE ZINGUERIE

43, rue des maquisards - OFFEMONT

Tél. 03 84 26 03 10

LE MOT DU DIRECTEUR DE PUBLICATION : INTERCOMMUNALITÉ

L'union fait la force. Partant de cet adage, de nombreuses communes ont compris qu'en s'associant elles seraient en mesure d'offrir à leurs habitants de meilleures prestations, une qualité de vie et des services qu'isolées elles ne pouvaient assurer.

L'intercommunalité peut s'exercer à différentes échelles, du regroupement pédagogique permettant aux enfants de plusieurs villages de bénéficier des meilleures conditions d'enseignement, jusqu'à la communauté urbaine, véritable géant, qui peut effrayer parfois mais peut correspondre à des besoins réels et certains.

Ces pratiques naissent d'un besoin puis se concrétisent par un projet : ces structures se constituent une ossature et une âme, et ont donc une véritable existence.

Revenons sur la notion de projet en nous intéressant au District de l'Agglomération Belfortaine. Depuis 1997, ce dernier a mis en chantier une véritable politique de réflexion et de concertation qui a conduit à un élargissement considérable de son champ de compétence ainsi qu'à une extension de son périmètre géographique. Un véritable travail de fourmi a conduit à ce résultat. Sous la présidence de Jean-Pierre Chevènement, Président du District, les Communes souhaitant s'associer ont été largement consultées, les Conseils municipaux ont été visités par de nombreux élus et techniciens du DAB.

L'intercommunalité occupe désormais une place primordiale dans l'action politique. Que l'on parle des résultats des élections cantonales (c'est-à-dire l'instauration d'un partenariat entre les différentes communes d'un canton, et plus largement encore d'un département), du District de l'agglomération Belfortaine, du Conseil général, ou plus précisément de la MIEL (Maison Intercommunale de l'Enfance et des Loisirs) ou des animations envisagées, (les feux de la St-Jean avec le quartier Miotte Forges de la ville de Belfort), on réalise pleinement à quel point les solidarités sont désormais nécessaires pour mener à bien des projets ambitieux.



LES TRACTEES DES PETITS ESPACES

Tondeuse EUROtondor tractées 46 cm

Chez votre
Conseiller Officiel :

Ets DI MARCO
TOUT POUR LE JARDIN
Vente et Réparation

12 bis, route de Montbéliard
90400 ANDELNANS
Tél. 03 84 22 30 51

INFORMATIONS DISTRICALES

Les grandes orientations du DAB

(District de l'Agglomération Belfortaine)

Extension géographique du DAB

L'extension géographique du District de l'agglomération belfortaine (DAB) a été négociée au cours de l'année 1997 et est devenue effective début 1998 : le DAB est donc passé de 12 communes à 20 communes membres : Bermont, Dorans, Sevenans, Meroux, Vézelois, Chevremont, Sermamagny, Evette-Salbert ont rejoint Belfort, Bavilliers, Valdoie, Offemont, Danjoutin, Cravanche, Essert, Eloie, Vétrigne, Roppe, Denney et Perouse.

Extension des compétences du DAB

Le DAB est désormais investi de deux types de compétences : le projet d'agglomération (qui comprend notamment le programme local de l'habitat, le développement économique, le schéma de déplacement urbain, la gestion des espaces périurbains), et la gestion des services publics urbains (distribution de l'eau, assainissement, déchets ménagers, grands équipements collectifs d'agglomération, services de secours et de lutte contre l'incendie).

Sans prétendre être exhaustif, on citera comme incidences immédiates de l'extension des compétences :

- Le réseau d'eaux pluviales relève désormais de la compétence districale : **ayez le réflexe d'appeler le 03 84 90 11 22** en cas de problème sur ce réseau.

- Les collectes spécialisées nécessitent la poursuite du programme d'équipement des communes en points d'apport volontaire (écopoints), ainsi que la mise en place d'une campagne de sensibilisation du public au tri sélectif.

A Offemont, il est prévu, en 1998, l'installation d'un écopoint à l'entrée de la rue Renoir.

- La piscine Pannoux et les piscines du Parc, la patinoire et les écoles de musique de Belfort, Valdoie, Danjoutin, Bavilliers, Chevremont, deviennent des équipements districaux : les tarifs acquittés par l'usager seront donc identiques quelque soit le lieu de résidence de celui-ci dans le périmètre districale.

La prise en charge de ces grands équipements collectifs d'agglomération par le DAB aura évidemment une incidence sur l'évolution de la fiscalité districale. Les piscines et la patinoire représentent en effet une charge nette de 11 400 000 F ; la charge nette des écoles de musique précitées est évaluée à 7 000 000 F.

L'étalement de la prise en charge de ces équipements par le DAB va se faire sur un délai de cinq ans : le taux de la taxe d'habitation districale passera en conséquence de 1,10 % à 1,87 % en cinq ans. Le taux de la taxe foncière de 1,31 % à 2,23 %, le taux de la taxe professionnelle de 1,56 % à 2,66 %.

Il faut à ce propos rappeler le faible poids du district en 1997 dans la fiscalité locale.

Le service départemental d'incendie et de secours

Le CASDIS (Conseil d'administration du service d'incendie et de secours) va mettre en œuvre la départementalisation, ce qui signifie que les services d'incendie et de secours seront désormais organisés au niveau du département (ce qui ne signifie pas au niveau du Conseil général).

L'année 1998 sera consacrée à la réalisation d'un audit complet de l'existant. Des commissions d'études ont été mises en place : **la Commune d'Offemont sera représentée au sein de la Commission du transfert des personnels et de celle du transfert des biens immobiliers puisque le devenir du Centre de première intervention d'Offemont dépend de ces études.**

UIOM

L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Belfort est "hors normes" au regard de l'arrêté ministériel du 25 janvier 1991.

Dans l'impossibilité d'effectuer immédiatement les travaux nécessaires, le D.A.B. a sollicité un moratoire de 18 mois. Les normes étant moins sévères jusqu'en décembre 1999 pour les installations d'une capacité de traitement inférieure à 6 tonnes/heure, il est possible de respecter ces normes si le four 2 reste, seul, en fonction.

Ceci imposerait :

- l'arrêt du four 1
- le traitement par enfouissement de 10 000 à 12 000 tonnes d'ordures.

Le coût de mise en décharge de ce tonnage serait, dans le meilleur des cas, voisin de 5 000 000 F/an.

Il convient donc de chercher toutes les solutions alternatives et notamment le renforcement des collectes sélectives pour limiter le tonnage à évacuer.

Les réalisations districales sur le territoire de la commune d'Offemont

Les efforts consentis en 1997 en direction de la commune d'Offemont, membre du District depuis sa création, ont été considérables.

Dans le domaine de la collecte des déchets ménagers, outre la poursuite de l'existant, le D.A.B. a innové en :

- 1) mettant en place deux Ecopoints (point d'apport volontaire = P.A.V.), l'un situé rue Jean Moulin, l'autre sur le parking de la poste.
- 2) installant un bac de rétention pour la récupération des huiles usagées (2 650 F TTC).
- 3) construisant une dalle pour écopoint rue Jean Moulin (8 450 F TTC).

Le tableau suivant indique les travaux réalisés par le service des eaux et ceux à venir :

Service des eaux

Bilan des travaux réalisés par le service des eaux depuis 1994 sur la commune d'Offemont

Année	Lieu	DN Conduite (en mm)	Longueur (en mètres)	Prix HT
1994	Rue de l'étang	150	235	158 000,00
1994	Rue A. Briand Rue des commandos	200	166	178 000,00
1995	Impasse des roseaux	150	118	63 000,00
1996	Rue du chêne Rue Clair Bois	150 125	350	419 000,00
1997	Rues Mamet, Gauguin, Cézanne	100	322	397 000,00
1997	Lotissement "La Cornée"	80	264	-
1998	Rue renoir (travaux en cours)	200	200	302 000,00
1998	Quartier de l'Arso (travaux en automne)	125	450	735 000,00
	Total Général :		1755	2 252 000,00

Dans le domaine de l'assainissement, les travaux suivants ont été réalisés.

1) Quartier Ganghoffer :

- Etanchement de réseaux eaux usées et eaux pluviales (manchettes intérieures, gainages, cuvettes de regards) 250 000,00 F
- Réparation en traditionnel 12 350,12 F

2) Reprise de tampons de regards 27 732,64 F

3) Travaux divers sur réseaux eaux usées 36 232,76 F

Le montant total des travaux d'assainissement réalisés en 1997 à Ganghoffer est donc de 326 315,52 F.

Sont programmés pour 1998 les travaux suivants :

1) Quartier Ganghoffer 61 000 F

2) Quartier Arsol 189 000 F

Soit un total de 250 000 F pour la remise en état des réseaux.

Il faut ajouter à cela les travaux divers et imprévus, non chiffrables ainsi que la mise en gravitaire de la liaison rue de la Gare, rue Bussières dont nous vous avons parlé dans un précédent 4 pages et qui se chiffre à environ 4 500 000 de francs.

Pollution au fuel à Offemont

Les ruisseaux d'Offemont et l'étang des Forges ont souffert cette dernière année de pollutions à répétition. Il semblerait, selon les études du District et du SDIS, que ce soit une cuve à fuel enterrée qui est à l'origine de ces pollutions. En effet, en période de fortes pluies, le sol gorgé d'eau «transporterait» les écoulements de fuel vers le réseau d'eaux pluviales et au stade ultime vers l'étang des Forges.

Un traceur, fourni par la société Bollore à Belfort, a été remis aux services de la ville d'Offemont qui ont procédé, le jeudi 22 janvier, au contrôle de l'étanchéité d'une cuve de stockage située à l'intérieur d'une propriété riveraine.

Ce traceur est inoffensif pour l'environnement et ne dégrade pas les qualités du fuel. Aucune fuite n'a toutefois pu être mise en évidence, la météo n'étant pas favorable à cet essai (niveau trop bas de la nappe phréatique).

En conséquence, il faudra être particulièrement vigilant à l'avenir et, en cas de fortes pluies, procéder immédiatement aux contrôles qui s'imposent.

Bilan de la collecte sélective 1997

La moitié des déchets ménagers devront être recyclés à partir de 2002. C'est ce qui résulte d'une circulaire de Madame le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement.

Lieux	1 ^{er} trimestre		2 ^{ème} trimestre		3 ^{ème} trimestre		4 ^{ème} trimestre	
	papier	plastique	papier	plastique	papier	plastique	papier	plastique
Parking poste	1650	80	5560	720	5880	470	8800	430
Rue Moulin	900	20	4650	520	2650	580	3910	310
Total	2,55 t	0,1 t	10,21 t	1,24 t	8,53 t	1,05 t	12,71 t	0,74 t

Total 1997 : Papier : 34 t - Plastique : 3,13 t

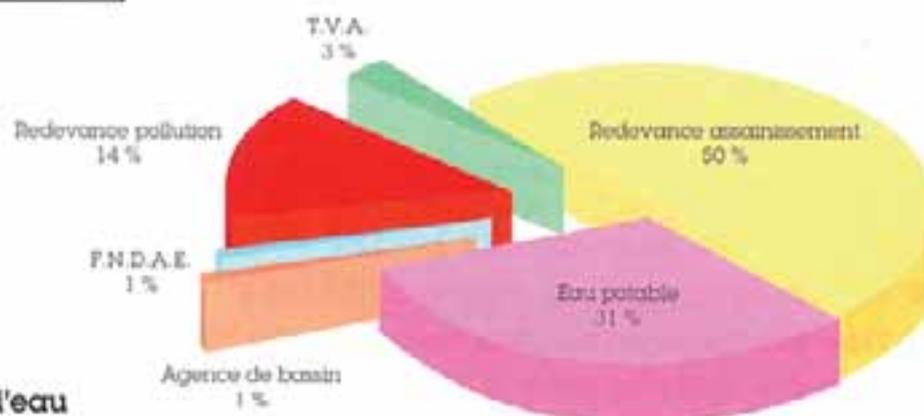
Verre	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
	23,45 t	25,66 t	21 t	22,94 t

Total 1997 : 93,05 t

	ratio/hab/an/kg
verre	22
papier	8,03
plastique	0,74

District de
l'Agglomération
Belfortaine
Débat d'orientation
budgétaire
pour 1998

Composantes de la facture d'eau



TOUS CHAUFFAGES

(Gaz, Fuel, etc.)

ENTRETIEN - SANITAIRE

Jacques HOSSELET

16, rue des Eygras 90300 OFFEMONT
Tél. 03 84 26 07 86



HONDA

Le futur en mouvement

Patrick KONECNY

Concessionnaire
HONDA/MITSUBISHI

2, rue de Belfort 90800 BAVILLIERS
Tél. 03 84 28 92 50 - Fax 03 84 54 01 56

RESTAURANT



Salle pour :

- séminaires
- banquets
- mariages

Carte traiteur
toute l'année



Logis de France

53, rue Aristide Briand 90300 OFFEMONT
Tél. 03 84 26 65 66 - Fax 03 84 26 18 50



PAVILLONS BELVIL

Construction traditionnelles
et contemporaines
personnalisées

1, rue Général de Gaulle
90400 DANJOUTIN
Tél. 03 84 28 24 04

C. CHAUDY, Maître d'œuvre

CNAV APE 7701 - SIRET 778 722 819 00043



Votre fleuriste

Côté Fleurs

7, rue Aristide Briand 90300 OFFEMONT
Tél. 03 84 26 15 98

TOUTES COMPOSITIONS FLORALES

Baptême, Communion, Catalogue mariage

*Funéraire : Gerbes naturelles ou tergal
plaques céramique - granit*

LIVRAISON À DOMICILE

SERVICE TRANSMISSION FLORALE "TRANSÉLITE"

Ouvert le dimanche matin

ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS TERRASSEMENTS

Jean-Pierre REGNARD

2, rue de la Gare 90300 OFFEMONT
Tél. 03 84 26 03 77

CNICP LACHAPELLE-Sous-BOUJEMONT 11510540 - SIRET 330 042 094 00012

OFFEMONT S'ANIME

Bilan, en images, d'un an de politique d'animation communale.



Sous la présidence rayonnante de Brigitte Chauvin, le traditionnel repas des anciens, toujours très apprécié. Que la fête commence !

Le salon du salé-sucré a été un véritable succès puisqu'il a attiré plus de 500 personnes, toutes gourmandes !

Sucré, quand tu nous tiens...



L'un des nombreux chefs-d'œuvre que l'on pouvait admirer ce jour-là : à dévorer ... des yeux



L'ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL

*Emue, moi ?
Mais non,
il est très gentil
ce monsieur barbu
en rouge.
Je crois bien que je le
connais...*



*Je peux y aller,
moi aussi, maman ?*

LES VOËUX DU MAIRE



Une assemblée attentive : tous fascinés ?



M. Bernardeau, membre bénévole de la Commission animation, génial réalisateur des animations du rond-point, cajole ses bébés ours !

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Bravo à toutes et tous !

Lauréats 97 : fleurs et sourires.



Cette année, comme en 1997, il ne faut pas s'inscrire en Mairie pour le concours. La commission passe spontanément dans les rues et délibère ensuite.

Catégorie Balcon ou Terrasse

M. et Mme Chapellon
33, Lotissement les Prés de l'Etang
Mme Kolomytzeff
35, Lotissement les Prés de l'Etang
M. et Mme Monnier
37, Lotissement les Prés de l'Etang
M. et Mme Buchheit - 4 F. rue Aristide Briand
M. Pautot - Mme Striblen
4, rue Auguste Renoir
M. et Mme Zusatz - 19, rue Edmond Miellet

Catégorie Maison

M. et Mme Braconnier - 10, voie Saturne
M. et Mme Palisse - 9, rue François Brouque
M. et Mme Ringenbach
7, rue François Brouque
M. et Mme Dumont - 21, rue du Ballon
M. et Mme Bonnet - 80 A, rue Aristide Briand
M. Pellegrin - Mme Allemann
4, rue Paul Gauguin

Catégorie Industrie - Commerce

Hôtel «Mon Village»
M.G.O. - ZAC du Ballon
Restaurant «Le Sabot d'Annie»

Médailles du Travail

Travailleurs handicapés

M. Girod Jean-Claude - 1, rue de l'Etang
Mme Griboz Ginette - 2, rue Edouard Manet

Médaille du Sport (Tir)

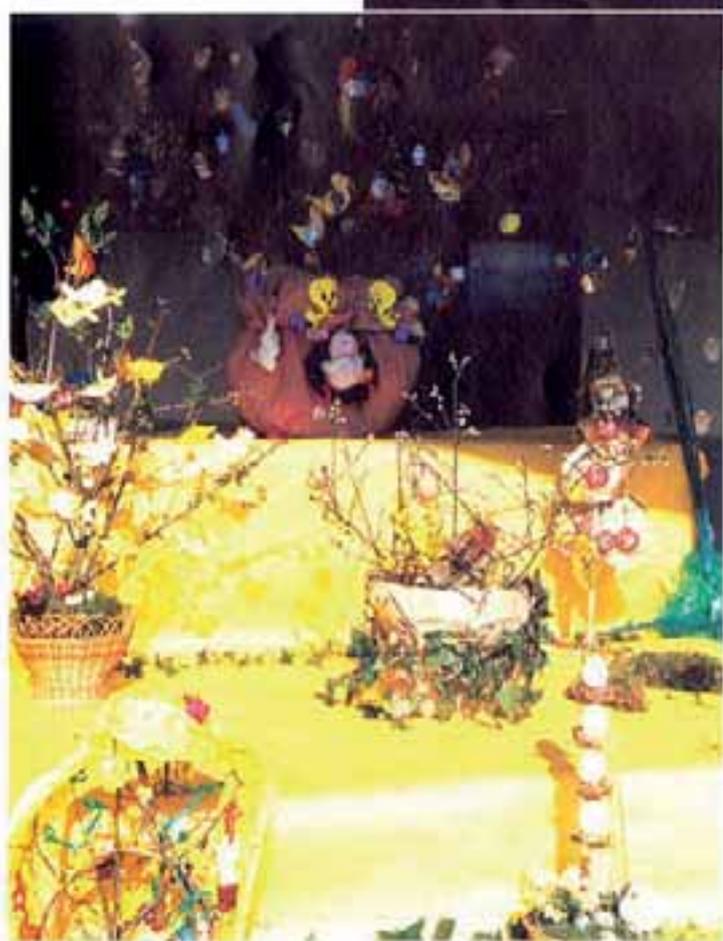
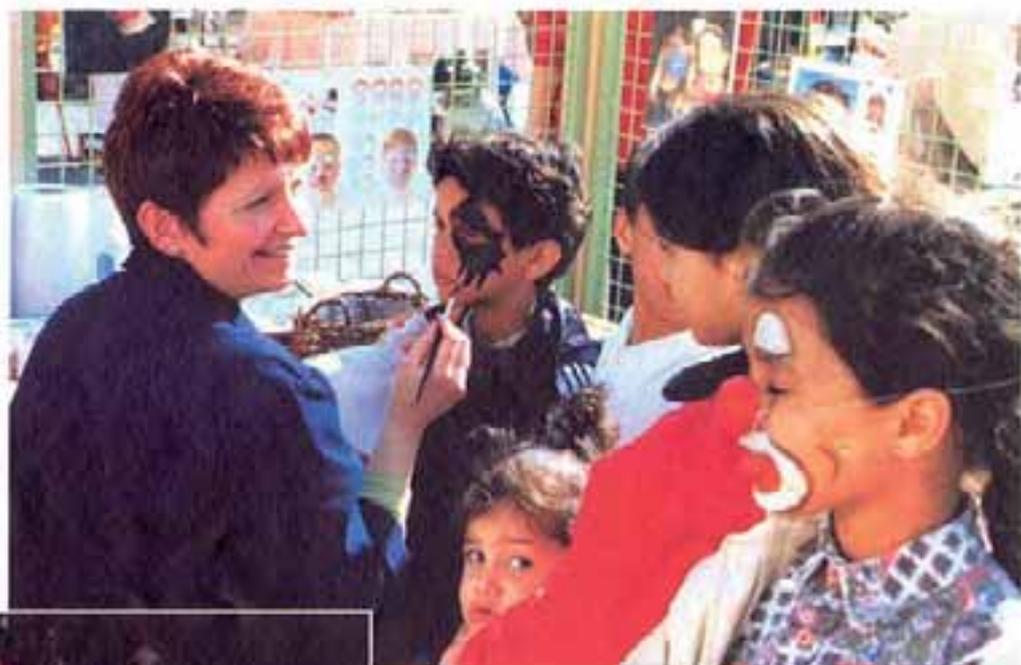
M. Demare Florian - 8, rue Romaine

MARCHÉ DE PÂQUES 1998

Grand succès cette année pour cette manifestation et notamment pour le vide grenier organisé à cette occasion. Le beau temps a contribué à la réussite de la fête.

Une foule de chineurs a fait le bonheur et la fortune des petits et des grands broccanteurs amateurs.

Atelier maquillage grâce à la complicité et aux dons de Brigitte Chevillat.



Le concours de l'arbre de Pâques : bon goût et imagination...



*Dolly,
la brebis clônée
ou l'agneau pascal ?*

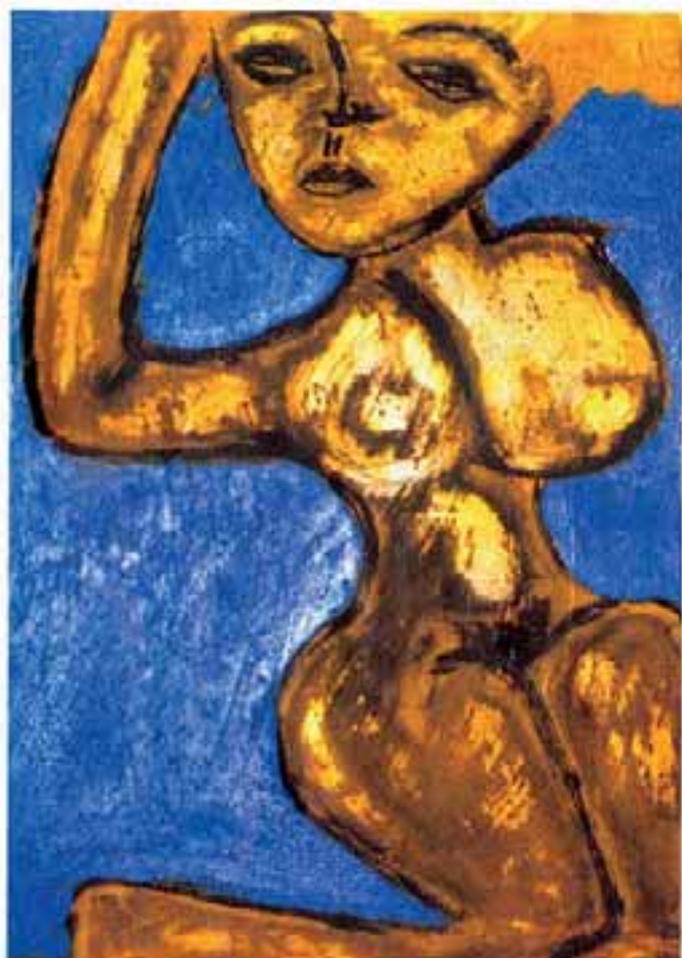
*En bref,
un vrai
bonheur...*



DATES DES ANIMATIONS EN 1998

- | | |
|--|---------------------------|
| - Fête de la Musique | 20 juin 1998 |
| - Feux de la Saint-Jean Miotte/Forges/Offemont | 27 juin 1998 |
| - Marche du Canton | 20 septembre 1998 |
| - Exposition nature, arbres, champignons | octobre 1998 : à préciser |
| - Salon sucré/salé | 13 décembre 1998 |
| - Rallye familial V.T.T. avec Vétrigne | date à déterminer |

LE SALON DES ARTS PLASTIQUES



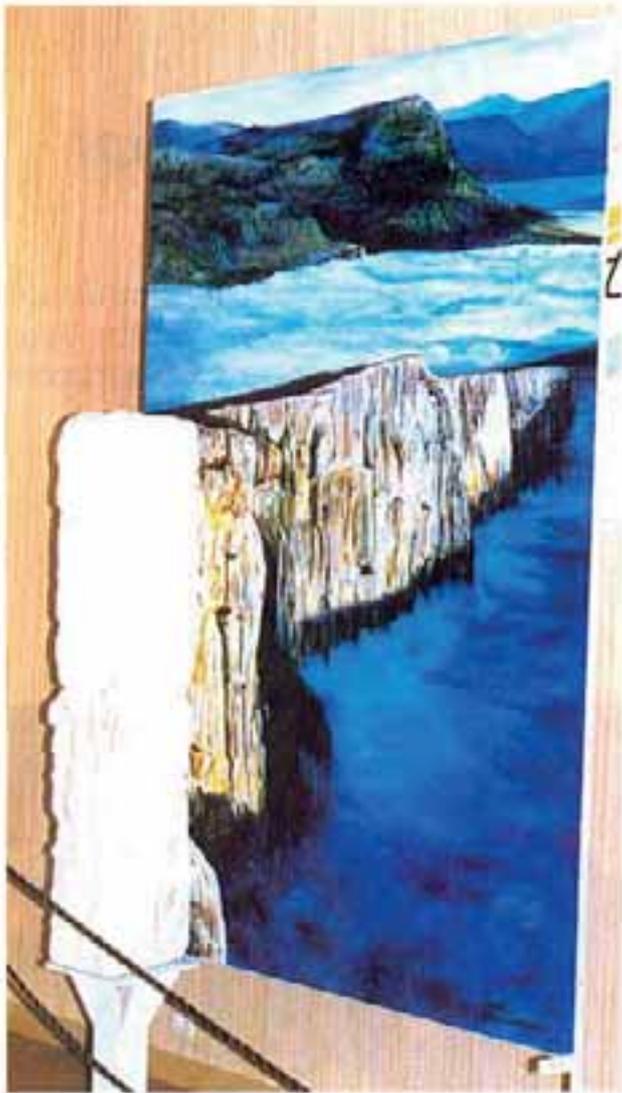
Un expressionniste, de Walter Hueber, artiste d'origine Suisse qui habite Offemont depuis quelques années.



Une Marianne, signée Noël Thomann.



L'une des œuvres de Daniel Boulanger, (série des galets...).



*Une œuvre très originale
et très appréciée de Claude Bernardeau
qui aime avec bonheur
peinture et sculpture.
Décidément, ce Monsieur
a tous les talents...*



*Deux approches différentes
de la sculpture :
Noël Thomann et Jean-Marc Muller.*



LES CÉRÉMONIES

moments de souvenirs et de recueillement



Pour le 11 Novembre, geste de mémoire et d'hommage, le manifeste est lu par les enfants des écoles.

La commémoration du souvenir du Maquis du Chérumont est toujours un moment très émouvant. Pour en connaître l'histoire vous pourrez lire dans ce numéro un article de Françoise Bouvier.



Moment d'une intense émotion : la lecture du très beau poème d'Arthur Rimbaud, «Je dormeur du Val», par Manuelle Lotz.



A cette occasion, des enfants ont déposé sur le monument une rose en souvenir de leurs aînés tragiquement disparus.

En 1998, la commune participe à la rénovation de la plaque commémorative, en partenariat avec le Souvenir français.



*8 mai 1998,
Françoise Bouvier a rappelé
à chacun d'entre nous
le devoir de mémoire
qui est le nôtre
en direction des jeunes
générations.*



*C'est une adolescente,
Marie Besançon,
qui a lu le manifeste
du Ministre des Anciens combattants.*



*Un conseiller à l'honneur,
Pierre Horlacher,
très ému, reçoit de Mme le Maire
la Médaille de la FNACA.*



*Les pompiers du CPI d'Offemont
et les vétérans en tenue de cérémonie,
à l'occasion du 11 novembre.*



*A l'entraînement,
Jocelyn Cametti, chef de corps,
avec les jeunes recrues des J.S.P.
efficacement formés
par Martial Parrenin.*

L'URBANISME

PISTES CYCLABLES

Les travaux d'aménagement sont en cours sur la «Coulée Verte» reliant le rond-point RD7-RD22 à la rue des Eygras et sur l'axe reliant l'entrée du lotissement des Vergers à la rue des Maquisards. La liaison Offemont-Vétrigne-Valdoie-Belfort sera donc bientôt achevée. Ces pistes seront bien évidemment conçues dans le plus grand respect de l'environnement. La voûte végétale de la coulée verte sera, par exemple, préservée.

Liaison Arsot-Ganghoffer

La première tranche est achevée depuis l'an passé : elle permet de relier les deux quartiers dans un cadre des plus agréables.



L'accès à l'usine Citéle.

Enrochement, mobilier urbain en bois traité et plantations donnent à l'ensemble un aspect rustique dont le secteur avait besoin en raison de sa forte urbanisation.

La seconde tranche desservira et désenclavera l'école Jean Macé et la plate-forme hand-volley-basket et amorcera la liaison cyclable Offemont-Valdoie.



Liaison Eygras-Roselière

Dans les prochaines semaines, il sera possible de rejoindre directement le sentier de la roselière par un cheminement piétonnier et cycliste. Ce sentier sera aménagé et végétalisé, principalement avec des iris jaunes, fleurs dont le biotope humide permettra l'implantation.

Cette liaison permettra aux promeneurs une véritable possibilité de randonnée à travers tous les milieux naturels de la commune.

Située à proximité du lieu d'implantation de la future MIEL, elle apportera un «plus» certain au pôle sports et loisirs d'Offemont.



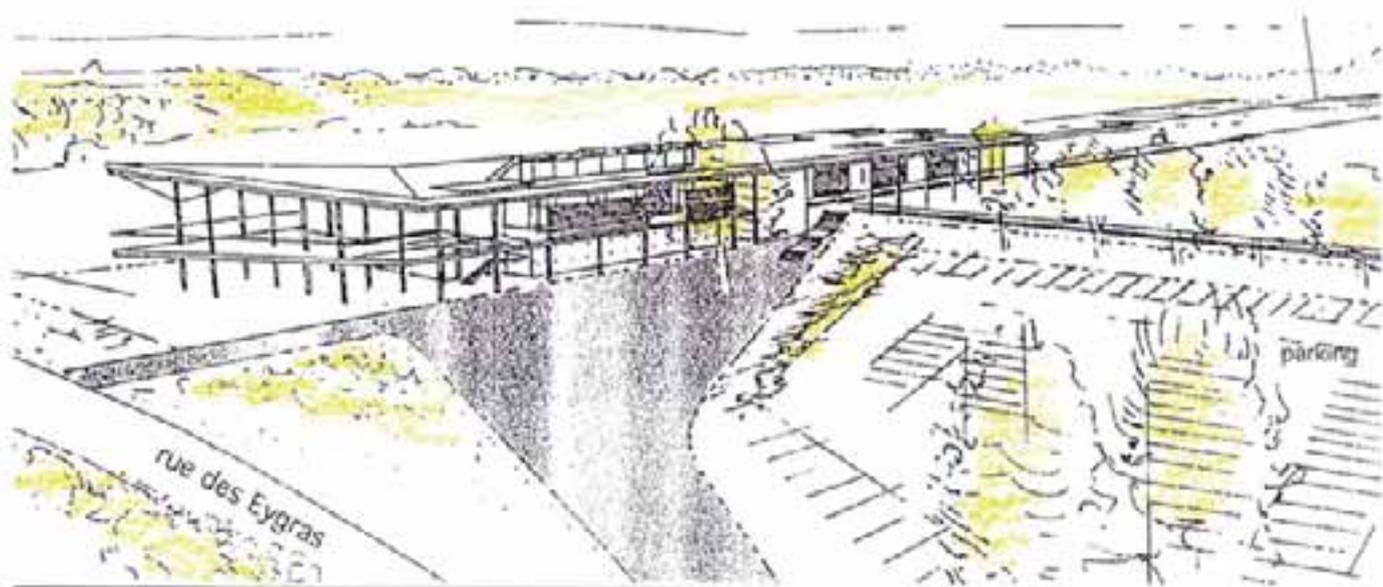
L'emplacement actuel avant les travaux.

MAISON INTERCOMMUNALE DE L'ENFANCE ET DES LOISIRS

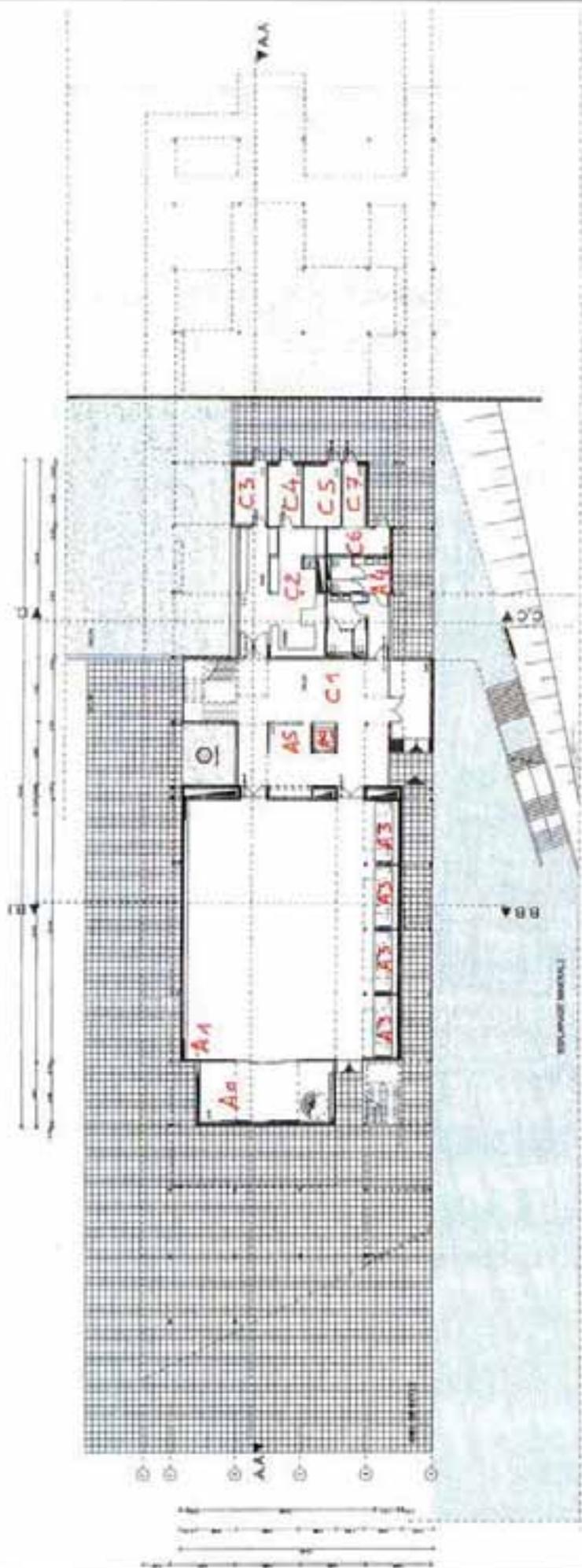
Le projet de la MIEL, compte-tenu de son programme et de sa situation dans le site, satisfait deux fonctions différentes : celle d'un équipement urbain et celle d'un repère dans le paysage naturel. La première réconciliation entre ces deux fonctions peut être résumée comme suit :

- vu de l'intérieur, le bâtiment, de par son programme, fait partie de la ville (fêtes, garde des enfants, activités des diverses associations, loisirs des personnes âgées...).
- vu de l'extérieur, le bâtiment fait partie du paysage.

Par sa situation, le bâtiment marque la limite de la ville et de la campagne ; son caractère longiligne et son prolongement fort dans les aménagements paysagers permettent de répondre à l'échelle du paysage et d'éviter le bâtiment-objet, flottant dans l'environnement.



MIEL NIVEAU BAS



A : Maison des Loisirs

- A0 : Soène : 44 m²
- A1 : Salle polyvalente : 267 m² + 33 m²
- A3 : Stockage : 33 m²
- A4 : Sanitaire : 24 m²
- A5 : Vestiaires : 17 m²
- A9 : Ascenseur

C : Locaux Communs

- C1 : Hall : 60 m²
- C2 : Cuisine : 53 m²
- C3 : Déchets : 11 m²
- C4 : Déchargement : 12 m²
- C5 : Chauffage : 13 m²
- C6 : Local VMC : 9 m²
- C7 : Machinerie Ascenseur : 7 m²

MIEL NIVEAU HAUT



A : Maison des Loisirs

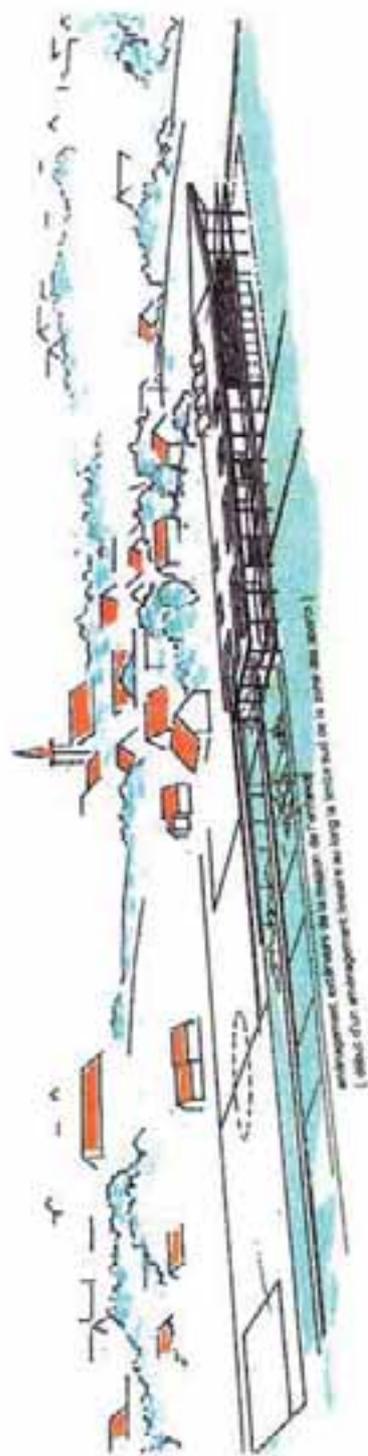
- A2 : Salle 3^{ème} étage : 62 m²
- A3 : Stockage : 15 m²
- A4 : Sanitaire : 7 m²
- A6 : Bureau association : 17 m²
- A7 : Bureau association : 17 m²
- A8 : Bureau association : 17 m²
- A9 : Ascenseur

B : Maison de l'enfance

- B1 : Salle d'activités : 66 m²
- B2 : Atelier : 83 m²
- B3 : Stockage : 26 m²
- B4 : Bureau : 13 m²
- B5 : Salle de repos : 41 m²
- B6 : Hall : 30 m²
- B7 : Sanitaire : 16 m²
- B8 : Evandente : 11 m²

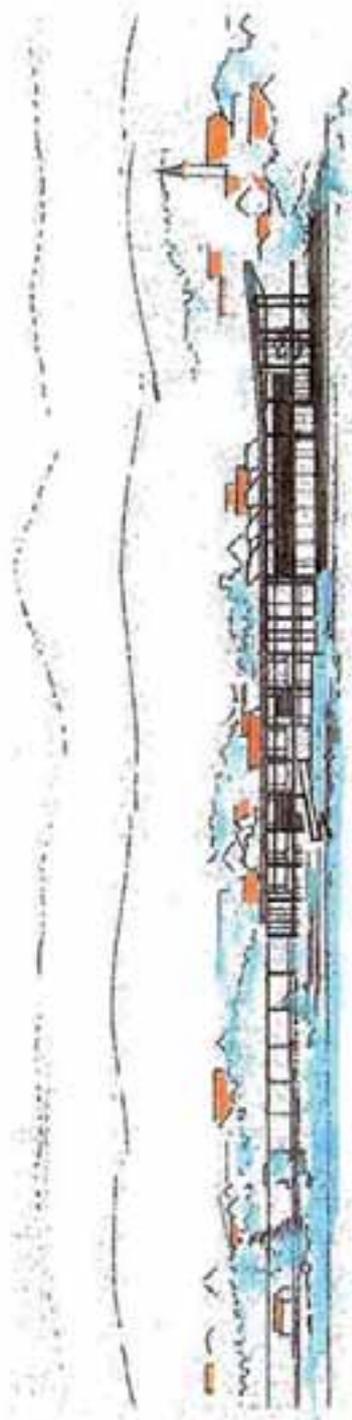
C : Locaux Communs

- C1 : Hall : 15 m²



8

9



8 - bâtiment sur le site - il se trouve sur la limite entre la zone urbaine et la zone naturelle.

La forme allongée du bâtiment et les aménagements extérieurs qui prolongent la forme, confirment cette limite.

9 - bâtiment sur le fond de la ville - le toit plat laisse apercevoir l'épannelage des toitures existantes derrière

LES TRAVAUX

Au cours des différentes réunions publiques qui se sont déroulées ces derniers mois, nous vous avons présenté nos projets de travaux concernant les bâtiments, la voirie, etc...

La réalisation de ces projets était subordonnée à l'octroi de subventions provenant du FEDER (Europe), de l'Etat ou du Conseil général.

Toutes nos demandes de subventions ayant reçu un accueil favorable, nous sommes désormais en mesure de vous présenter les principaux chantiers que nous allons ouvrir.

1 - VOIRIE

a) ZAC

Toutes les voies de la ZAC seront reprises car, à l'origine, nous avions limité les travaux de voirie à la structure de la voie de roulement et à une couche d'émulsion. Aujourd'hui, les 3/4 de cette zone étant occupés, nous pouvons terminer l'ensemble de la voirie sans risque de dégradation causés par les différents raccordements (assainissement - EDF, etc...).

b) Rues communales

Une importante opération de réfection des rues va être lancée sur l'ensemble des voies communales, concernant en particulier :

- la suppression des trous - ornières, etc...
- la réparation de certains trottoirs, bordures, enrobés, entrées de garage, etc...

c) Chemins piétonniers et cyclables

Le Conseil général a terminé l'étude de la piste cyclable Valdoie-Vétrigne et dès cette année une phase est prévue à Offemont depuis le rond-point (cimetière) jusqu'à Vétrigne.

La commune va également être dotée d'un chemin piétonnier et cyclable, depuis le complexe sportif du centre (prolongement de la rue des Eygras) jusqu'à la «Roselière».

d) Quartier Ganghoffer

Nous avons passé un accord avec l'OPDHLM, le DAB et le Conseil général, pour entreprendre les travaux de remise en état de l'ensemble des rues et espaces verts du quartier. Au préalable, le DAB remet en état et modifie le tracé de l'alimentation de l'eau potable. Ces travaux sont en cours, et nous allons lancer, après étude, les consultations nécessaires et commencer les travaux en septembre.

2 - BÂTIMENTS

a) Salle polyvalente de l'Arsoit

Une première partie est quasiment terminée : cela concerne la salle principale qui est déjà opérationnelle même si quelques retouches restent à effectuer.

Nous allons très prochainement commencer les travaux de la partie cuisine, vestiaire, ainsi que les salles du sous-sol.

Ce bâtiment sera entièrement rénové pour la fin de l'année.

Il restera à faire le ravalement des façades et l'aménagement des abords en 1999.

b) Maison intercommunale de l'enfance et des loisirs (MIEL)

Les études se terminent, les travaux vont commencer au cours du second semestre de cette année. Nous espérons que ce bâtiment sera opérationnel à la fin de l'année 1999.

3 - ECOLE

a) Jean Macé

Nous lançons la dernière phase des travaux (prévus sur 3 ans). Cette année les travaux concernent la réfection des façades (étanchéité et peinture), et le remplacement des câbles électriques alimentant l'éclairage extérieur.

b) Martinet

C'est également la dernière phase que nous entreprenons, à savoir le remplacement des fenêtres à encadrement en bois par des fenêtres en aluminium.

Ne sont signalés dans cet article que les travaux les plus importants qui sont en cours ou mis en chantier cette année, mais il ne faut pas oublier tous les travaux effectués en permanence, réfection de salles de classe, travaux de réparations courantes qui sont une charge importante pour l'équipe des employés municipaux. Ces travaux ne sont guère visibles pour la population ; toutefois il s'agit de travaux obscurs mais nécessaires qui permettent de maintenir nos équipements en bon état.

LE GIRATOIRE : rêve et humour



Noël,
l'ours sort de sa tanière
et des livres
de notre enfance...

Le rond-point draine
des admirateurs
bien au-delà du périmètre
de la commune
et même du département.

Carnaval : bas les masques !



Pâques et ses poussins montagnards réalisés en partenariat
avec les écoles.



LA MARCHE DU CANTON

20 Septembre 1998 :

un kilomètre à pied, ça use, ça use...



- Marche accessible à toutes et tous (sportifs ou non) : environ 10-12 kms.
- Possibilité d'accès gratuit au stand de tir de la Miotte.
- Jeu pour les enfants, sur la nature.
- Trois points de ravitaillement.
- Faculté de prendre les navettes de bus en cas de fatigue.

SANTÉ - SOLIDARITÉ

RÔLE ET COMPÉTENCE DE L'INFIRMIER(E) LIBÉRAL(E)

L'infirmier(e) libéral(e) constitue un vecteur important de l'information sanitaire et sociale.

Tous les soins sont effectués sur prescription médicale, selon l'état de la santé du patient soit au cabinet de soins de l'infirmier(e), soit au domicile du malade.

L'infirmier(e) libéral(e) signe une convention avec les organismes de sécurité sociale, et de ce fait, doit respecter certaines règles vis-à-vis de ses patients et de ses collègues.

L'infirmier(e) libéral(e) que vous avez choisi(e) assure la continuité des soins, dimanches et jours fériés compris.

1 - Il-Elle pratique couramment :

- prélèvements sanguins
- pansements divers
- perfusions
- sondages urinaires...

2 - Dispense aussi des actes techniques :

- soins aux diabétiques
- soins aux dialysés
- soins aux insuffisants respiratoires
- soins aux stomisés
- rinçage, pansement de cathéters
- rinçage et pansement de chambre implantable
- traitement par pompe, chambre implantable, par infuseur
- traitement anti-douleur
- traitement anti-cancéreux
- prise en charge de sidéens
- accompagnement de fin de vie.

3 - Permet et assure :

- le retour à domicile après une hospitalisation
- le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées
- réadapte le patient dans le cadre de vie
- informe les famille sur le maintien à domicile du patient (contacts avec l'assistante sociale).

4 - Explicite :

- la prescription du médecin
- le traitement pharmaceutique
- les effets secondaires du traitement
- les règles d'hygiène alimentaire et de vie.

En résumé :

Ecoute, compétence, efficacité au service de votre santé.

Pour les contacter, il suffit de consulter les pages jaunes de l'annuaire téléphonique à la rubrique :

Infirmier : cabinet soins à domicile.

SOS MUCOVISCIDOSE

AIDE LES MALADES A VIVRE... MIEUX

La Mucoviscidose est la plus fréquente des maladies génétiques. Elle voit son évolution, jusqu'alors inexorable, freinée par des moyens thérapeutiques de plus en plus efficaces : l'espérance de vie des malades a doublé en vingt ans ! Des perspectives tout à fait nouvelles apparaissent depuis que le gène anormal a été localisé sur le chromosome 7 et que l'on peut espérer connaître les anomalies fondamentales à l'origine de l'expression de la maladie.

Une naissance par jour

La fréquence de la mucoviscidose dans la population blanche est de 1 sur 2 500 naissances : soit une chaque jour, en France pour une maladie qui atteint aussi bien les garçons que les filles. On estime qu'environ 300 nouveaux cas de mucoviscidose sont pris en charge chaque année ce qui, compte tenu de l'espérance de vie de ces patients, conduit à évaluer entre 5 000 et 6 000 le nombre actuel de cas en France.

Le développement des soins à domicile

Créée en novembre 1988 (J.O. du 14/12/88), SOS Mucoviscidose est une association

au service des malades et de leur famille, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, et a pour objectif l'amélioration de la qualité de vie. Pour cela, l'association développe les soins à domicile en fournissant du matériel médical, des compléments nutritionnels et organise des journées de formation pour différents publics.

D'autres avantages sont également offerts aux adhérents mucoviscidosiques : prise en charge du forfait journalier, des vitamines, des frais de location d'un moyen moderne de communication pour les attentes de greffes, des protocoles de Pulmozyme® (RhDNAse). Régie par la loi du 1er juillet 1901, SOS Mucoviscidose est fiscalement reconnue d'utilité publique ce qui permet aux donateurs de déduire, dans le cadre des dispositions légales, la somme versée à l'association de leur revenu imposable. Pour tous renseignements :

SOS MUCOVISCIDOSE

ZAC de la Bonne Rencontre
1, Voie Gallo-Romaine
77860 QUINCY-VOISINS

Tél. 01 64 63 15 04 +

Fax 01 60 04 41 86

C.C.P. Paris 27 29 11.Y

OPÉRATION BRIOCHES

L'Opération Brioches au profit de l'enfance inadaptée du Territoire de Belfort a rapporté 86 990 F pour 907 brioches vendues sur le secteur d'Offemont.

Madame Nicole Girod remercie bien sincèrement toutes les personnes qui ont participé à cette action généreuse : les fonds recueillis serviront à l'aménagement de lieux de vie pour les personnes handicapées mentales du Territoire de Belfort

Merci encore pour votre générosité.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES - Fin de l'année 1997

- BECKERT Blandine Monique Irène, née le 19 juillet 1997.
- BEGEY Marion Corinne, née le 18 novembre 1997.
- BOUKHRISS Anissa Amal, née le 31 mai 1997.
- BOUSSAHA Amir-Mohamed, né le 26 décembre 1997.
- BOUSSALEM Sabrina Khadija, née le 21 décembre 1997.
- CHAMBERLIN Marine Noëlle Monique, née le 19 décembre 1997.
- DECLERCQ Thibault Lucien Maurice, né le 19 octobre 1997.
- DIDIER Perrine Camille Adèle, née le 3 novembre 1997.
- DUBOIS Jérémy Jean Henri, né le 27 octobre 1997.
- GABLE Quentin, né le 24 décembre 1997.
- GRAINCA Toulant, né le 9 septembre 1997.
- HERTZOG Sophie Françoise Catherine, née le 11 novembre 1997.
- KARAASLAN Bétül, née le 2 juillet 1997.
- KERN Océane Françoise Michèle Isabelle, née le 28 juin 1997.
- LITSCHIG Océana Evelyne Elfriede, née le 17 novembre 1997.
- MOUSSAOUI Abigaëlle Natacha Clémentine, née le 20 octobre 1997.
- MOUDIR Camilla, née le 8 octobre 1997.
- OBERRIEDER Bruno, né le 6 octobre 1997.
- ORSOGLU Ferhat, né le 22 août 1997.
- PERRIN Vincent Richard, né le 15 août 1997.
- RIETH Alicia Cécilia Françoise, née le 4 décembre 1997.
- RIETH David Edmond Etienne, né le 24 novembre 1997.
- REINICHE Roberto Joseph Vincent, né le 1^{er} août 1997.
- ROY Ophéa Estelle, née le 7 juin 1997.
- SANGLARD Anthony Pascal, né le 5 juillet 1997.
- SAOUDI Dylan, né le 19 décembre 1997 à Belfort.
- THUELLON Amandine Chantal Nelly, née le 7 juin 1997.



NAISSANCES 1998

- ACHIR Bilal, né le 1^{er} janvier 1998.
- ANTOINE Yohan Pascal Serge René Didier, né le 7 février 1998.
- BENNAZOUZ Youness, né le 30 janvier 1998.
- BENSLIMANE Imane Nour, née le 15 janvier 1998.
- BOUDEBIZA Nawal, née le 28 février 1998.
- BOUDJADJA Assia, née le 28 janvier 1998.
- CASTEL Armand Jean-Pierre Jean-Claude, né le 5 mars 1998.
- CHARLES Zina, née le 28 février 1998.
- CLERC Solène Sandy Kimberley, née le 1^{er} avril 1998.
- DORNE Steven Lucien Gilbert, né le 7 février 1998.
- FAVERT Léa Gabrielle Mauricette, née le 16 avril 1998.
- HAAS Laurine Claude Catherine, née le 9 janvier 1998.
- KHARBOUCHE Nadia, née le 9 avril 1998.
- KERN Jordan Daniel Lucien, né le 21 avril 1998.
- KHOUNKEOMANIVONG Loanne, née le 20 avril 1998.
- MEZOUAGHI Hadj-Mohammed, né le 5 mars 1998.
- MOUHSSIM Ismaël, né le 20 avril 1998.
- NAÏMA Inès Amaria, née le 11 février 1998.
- NOUICHEF Myriam Aicha Suzanne, née le 22 mars 1998.
- ORSOGLU Muhammed, né le 27 mars 1998.
- ÖZTÜRK Alpaslan, né le 17 janvier 1998.
- POLAT Bétül, née le 12 mars 1998.
- PONCATO Sullivan Jean Noël Nicolas, né le 7 mars 1998.
- RIBSTEIN Alix Marie Emilie, née le 1^{er} mars 1998.
- SHAÏEK Islam, née le 2 février 1998.
- TAMASSILI KHANJI Myrta, née le 7 avril 1998.

MARIAGES - Fin de l'année 1997

- Jacques André FRANZ et Nathalie Françoise MOREL du 7 juin 1997.
- Dominique François Nicolas RAFFENNE et Stéphanie Christiane BARGETZI du 7 juin 1997.
- Abdel Madjid DOUAISSIA et Fairouz DOUAISSIA du 28 juin 1997.
- Philippe Yves Roger HONORÉ et Nathalie Simone Jacqueline NOVELIN, du 28 juin 1997.
- Christophe Georges PIGNON et Aline GULDEMANN du 5 juillet 1997.
- Jérôme Denis Marcel CLERC et Virginie SCHNEIDER du 19 juillet 1997.
- de Roger Jean BURCHI et Marilyn Gabrielle LIPP, du 16 août 1997.
- Yannick DUBOIS et Nadège CUNY du 16 août 1997.
- Claude André MASSON et Edith Emma Suzanne VALENCE du 16 août 1997.
- Christophe Maurice GENOUD DIT DU CHENE et Maria Jésus GIL, du 13 septembre 1997.
- Olivier René Jean FAUCOGNEY et Laurence Nicole KAMMERER du 20 septembre 1997.
- Nasreddine KAZOUL et Nadia BOUHECANE du 20 septembre 1997.
- Karim Maâmar Abdelkader ZABOUB et Radiah MERAHI, du 27 septembre 1997.

MARIAGES 1998

- Demay Guy Paul Michel MAYETELA et Pascale Rachel DREYFUS-SCHMIDT du 31 janvier 1998.
- Lakhdar LADRANI et Virginie Liliane Yvonne HEITZ du 7 février 1998.
- Eric Raymond Bernard THIRIET et Corinne BLANCHARD du 21 février 1998.
- Saâd BOUSSALEM et Houria BOUTEBA du 21 février 1998.
- Philippe Henri René DUBOIS et Martine Thérèse DEVAUX du 11 avril 1998.
- Rachid MAHROUCHI et Halima MAROUF du 2 mai 1998.
- Paul CLAUDEPIERRE et Sylvie Christine DAGON du 9 mai 1998.
- Youssef BOUSSAÏA et Keltoum ABBES du 16 mai 1998.

DÉCÈS - Fin de l'année 1997

- Emélie Caroline GESTER, veuve LEFAIVRE, âgée de 76 ans, le 27 mai 1997 à Belfort.
- Georgette Louise Yvonne DEMERS, veuve MAILLE, âgée de 75 ans, le 5 juillet 1997 à Belfort.
- Michel Charles Léon GALHER, âgé de 67 ans, le 17 juillet 1997 à Belfort.
- Jean-Jacques Etienne Marcel NOVELIN, âgé de 38 ans, le 30 juillet 1997 à Giromagny.
- Joseph ERNY, âgé de 73 ans, le 15 septembre 1997 à Offemont.
- Jacques Albert LE SUEUR, âgé de 64 ans, le 25 septembre 1997 à Belfort.
- Rabah SOUAÏDIA, âgé de 54 ans constaté le 21 octobre 1997 à Offemont.
- Luis SENAC, âgé de 68 ans, le 7 novembre 1997 à Belfort.
- Guy HAUTAPLAIN, âgé de 68 ans, le 14 novembre 1997 à Belfort.
- Roland Albert FÈVE, âgé de 86 ans, le 29 novembre 1997 à Montbéliard (Doubs).
- Marc Emile Maurice JUIF, âgé de 69 ans, du 20 décembre 1997 à Belfort.

DÉCÈS 1998

- Frédéric HÜGL, âgé de 22 ans, le 5 janvier 1998 à Offemont.
- Martine Claudette GILLET, âgée de 42 ans, le 19 janvier 1998 à Offemont.
- Victor Hippolyte ROUPLY, âgé de 74 ans, le 26 janvier 1998 à Brevilliers.
- Lakhdar ZOUAI, âgé de 67 ans, le 2 février 1998 à Offemont.
- Helmut Artur MEISSNER, âgé de 72 ans, le 26 février 1998 à Brevilliers.
- Suzanne Andrée MUNSCH, épouse CORDIER, âgée de 70 ans, le 5 mars 1998 à Belfort.
- René Antoine EHRET, âgé de 57 ans, le 26 mars 1998 à Offemont.

FLEURS DE VILLE, CŒUR DE VILLE

La commune va, en 1998, pour la première fois, être candidate au concours des villes fleuries.



Crocus de mars



Tulipes d'avril

Environnement

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Comme chaque année, le premier week-end du printemps a été l'occasion pour les écologistes bénévoles de procéder au nettoyage du territoire de la commune. Les enfants des écoles se sont attelés à la tâche avec l'ardeur qu'on leur connaît.

QUE FAIRE DES DÉCHETS VERTS ?

▪ Lorsque l'on a tondue la pelouse ou que l'on a taillé ses haies, on ne sait jamais quoi faire de ses déchets.

Il existe pourtant une solution qui ne coûte rien et qui respecte l'environnement. C'est le compostage. Il suffit de rassembler ses déchets verts, en tas dans un coin du jardin ou de les placer dans un silo qui sera ouvert ou fermé. C'est dans un silo fermé que cela ira le plus vite.

▪ Que peut-on mettre dans un composteur ?

- des cendres de bois ? Oui, mais pas beaucoup.
- les tontes de pelouses ? Oui, mais pas seules à cause des odeurs.
- les feuilles mortes ? Oui, mais ce sera plus long.
- les mauvaises herbes ? Oui, mais sans les graines.
- les papiers et cartons ? Oui, mais pas s'ils sont imprimés ou plastifiés.
- la litière des animaux ? Non, cela contient trop de microbes.

▪ Comment utiliser le compost

Il ne faut pas l'utiliser avant maturation. Cela peut aller de 6 mois à 1 an. Lorsqu'il est prêt cela sent comme la terre des bois.

Il suffit ensuite de le mélanger à la terre de son jardin pour la rendre plus riche.

C'est une façon de réduire ses déchets et d'améliorer son jardin très naturellement. Vous pouvez vous regrouper entre voisins pour fabriquer votre compost.

A l'école, nous avons notre composteur et chaque fois que les employés communaux tondent, nous l'utilisons.

Soyez écolos, suivez notre exemple !!

Classe de CE2 - CM1 - Ecole d'Orléans Centre



Les champions de la propreté. Bravo !

AFFAIRES SCOLAIRES

Comment évoquer les affaires scolaires sans avoir une pensée émue pour notre ami Michel Galher qui en eut la charge pendant plus de deux années.

Michel Schroll l'a remplacé et assume sa tâche avec dévouement et compétence. Bienvenue à lui !

INFORMATISATION DES ÉCOLES : APPRENDRE EN S'AMUSANT, QUEL BONHEUR !

Le programme d'informatisation des écoles est pour l'instant réalisé aux 2/3 puisque les écoles du Martinet et Jean Macé sont équipées.

Le coût d'ensemble de l'opération se monte actuellement à 115 486 F pour l'achat du matériel informatique. A cela s'ajoutent 29 200 F d'achat de logiciels éducatifs et 22 200 F de mobilier spécifique.

L'école du centre sera informatisée courant 1998, les lignes budgétaires correspondantes ont été inscrites au budget primitif 1998.



La salle informatique de l'école du Martinet qui a été installée grâce à l'équipe des employés communaux.

EXERCICE D'ÉVACUATION DE BUS



Ce n'est pas un jeu, c'est très sérieux !

Organisées par l'APESOC (Association des parents d'élèves scolarisés à Offemont centre), et menées sous l'égide de la Prévention routière, plusieurs journées de sensibilisation ont permis aux enfants de voir tous les comportements à adopter en cas d'accident dans un transport en commun.

M. Alix, Directeur départemental de la prévention routière, a animé cet atelier, qui s'est déroulé très concrètement sous la forme d'évacuation d'un bus dans la cour de l'école. En cas de problème, les élèves sauront désormais évacuer le véhicule dans des conditions de sécurité optimales.

ALPHABÉTISATION

Mireille Geiller, responsable de l'activité au sein de la municipalité, recherche des bénévoles pour encadrer un groupe d'adultes souhaitant apprendre notre langue.

Vous êtes intéressés et disponibles, contactez la mairie au 03 84 26 01 49.

SPORTS

FUSION AS-AJ :

Fonctionnement du nouveau club (par l'A.S.). Après quelques réunions, l'A.J. Offemont décide de dissoudre le club.

Désignation du nouveau comité :

Président	: Jacques ROSSI
Vice-Président	: Thierry BRUN
Secrétaire	: Jean-Luc BRACONNIER
Trésorière	: Valérie BRACONNIER.

En outre, plus d'une dizaine de personnes se mobilisent à chaque manifestation et lors des déplacements des matches.

L'A.S. comprend :

- 2 équipes seniors
- 1 équipe débutants
- 1 équipe poussins
- 1 équipe benjamins
- 1 équipe moins de 13 ans.

Les seniors évoluent sous la direction de Messieurs Zenini, Brun et Riviero.

Pour la saison 1997/98, c'est une année d'écoute, de renouveau. Chacun apporte ses idées, la fin de saison est très positive :

sur les terrains, l'ambiance et la bonne humeur sont de rigueur (pas trop de cartons !).

L'objectif est désormais de créer une équipe moins de 15 ans.

Nos souhaits sont les suivants : nous avons besoin de personnes disponibles et aimant le football pour l'encadrement des jeunes et des seniors. Le club peut prendre en charge la formation d'un initiateur 1^{er} degré et la formation d'un arbitre.

L'AS Offemont remercie la population des différents dons consentis à l'occasion de la vente des calendriers et billets de tombola, ainsi que les différentes entreprises : JARDON, M.G.O., WILLIG, LANCETTI, CASOLI, LA ROSERAIE, EST RECYCLAGE qui soutiennent le club. Tous les joueurs ont bénéficié d'un K-way.

Un grand merci à Monsieur Claude Mougenot qui lave nos maillots !

Venez nombreux les samedis et dimanches, encourager vos équipes !!

Valérie BRACONNIER



Les petits footballeurs en herbe.

ORIENTATION NOUVELLE

L'US ARSOT a été remplacée depuis la saison 96/97 par l'UNION ARSOT OFFEMONT.

Devant le succès rencontré par la section football, l'U.A.O. souhaite devenir un club multisports et d'autres activités ont déjà vu le jour : basket-ball, volley-ball, tennis, badminton, vtt.

La réussite de cette nouvelle orientation passe bien sûr par l'implication des responsables sportifs, une structure rigoureuse et une discipline acceptée par tous.

En plus des activités sportives, l'UAO s'implique pleinement dans la vie du quartier. En effet, pendant la période du Ramadan, les responsables du club étaient à la disposition des sportifs et de tous les habitants en créant une animation tous les soirs à la salle polyvalente (cette initiative a été un succès, jeux de société, débats, discussion autour d'un verre de thé). Objectif à venir, pendant la Coupe du Monde, tous les volontaires pourront suivre les différents matches sur une TV grand écran dans la salle.



Il n'y a pas que le football, il y a aussi la buvette !

ORGANIGRAMME DU CLUB

- Président : Kader Kaddouri : 03 84 26 48 24 (tél. salle polyvalente), 03 84 26 71 71 (tél. personnel).
- Vice-président : Saïd Mousshim : 03 84 26 48 24.
- Secrétaire : Mahfoud Bouledjoudja : 03 84 26 13 53.
- Secrétaire-adjoint : Rabah Douaïssia.
- Trésorier : Philippe Dubois (mairie d'Offemont).
- Trésorière-adjointe : Patricia Zannolli.

Responsables d'équipes :

- Equipe A : Promotion de Ligue : Dominique Novelin : 03 84 26 48 24 (salle polyvalente).
- Equipe B : 2^{ème} division district : Hamid Reguleg : 03 84 26 48 24 (salle polyvalente).
- Benjamins : Mustapha Imtital : 03 84 26 48 24 (salle polyvalente).
- Poussins et débutants : Dida Boussaha : 03 84 26 48 24 (salle polyvalente).
- Entraîneur équipes seniors : Mahfoud Bouledjoudja : 03 84 26 13 53.

Mot de l'entraîneur et du président de l'U.A.O.

Nous aimerions que l'Union Arsot Offemont devienne vraiment le pivot de la vie associative de tout le quartier, que les actualités sportives servent de ciment entre les générations. Au plan purement footballistique, il faudrait que l'équipe fanion assure rapidement son maintien au niveau de la promotion de ligue.

Gilbert MONNIER



UN NOUVEAU SOURIRE à la Mairie d'Offemont

Depuis le 1^{er} septembre 1997, le personnel administratif de la commune d'Offemont compte en son sein un nouveau visage en la personne de Nathalie Haegelen.

Originnaire de la commune, âgée de 27 ans, Nathalie a en effet été recrutée en tant qu'agent administratif par la municipalité.

Chargée de seconder Germaine Egard, secrétaire générale, Nathalie a déjà su mettre toutes ses compétences au service de la collectivité en traitant de nombreux dossiers. (Elle a en particulier rédigé un rapport social sur le quartier de l'Arsoy, suivi le dossier emploi-jeunes ainsi que l'informatisation des écoles Martinet et Jean Macé).

Titulaire d'un baccalauréat sciences économiques et sociales obtenu au Lycée Courbet à Belfort, elle se dirige vers des études d'histoire à la faculté de Sciences humaines de Mulhouse. Elle entre ensuite à l'UPR Sciences techniques et gestion de l'industrie de Belfort où elle obtient sa licence AES en 1994. Riche d'une formation en droit, en économie d'entreprise, en statistiques et en informatique, Nathalie possède également une solide expérience administrative acquise au cours de séjours, entre autres, au centre hospitalier de Belfort, à la FNAC, dans une école et dans un collège du département.

Nathalie est aussi et avant tout une personne de qualité, efficace et disponible, toujours souriante, qui a su, sans conteste, séduire tous les membres de l'équipe municipale.

Nous lui souhaitons bienvenue et bon courage !



HISTOIRE

Le Maquis de Chérimont⁽¹⁾

Le 18 septembre 1944, dans la région de Lure, près du village de Magny d'Anigon, le maquis de Chérimont (du nom de la forêt du même nom qui s'étend entre les communes de Champagny et d'Étobon), va tomber, encerclé par les allemands.

C'est la fatalité qui a voulu que les allemands, qui ignoraient la présence des maquisards, mettent en place un dispositif dans le but d'affronter les armées alliées et française. Sans le savoir, ils vont en effet opérer l'encerclement des hommes du maquis qui rejoignent très lentement le village de Magny d'Anigon.

Le combat entre français et allemands va être féroce : le rapport des forces est de 1 à 20, mais les français infligeront quand même des pertes substantielles aux allemands puisque 20 d'entre eux seront tués.

Les représailles seront terribles : alors que les chars des forces alliées sont seulement à quelques kilomètres de là, une partie des maquisards sera fusillée contre le mur du cimetière de Magny d'Anigon.

D'autres seront déportés à Buchenwald puis à Elrich, un commando de Dora, et enfin à Bergen-Belsen.

D'autres enfin, seront emmenés à Belfort, à la caserne Friedrich.

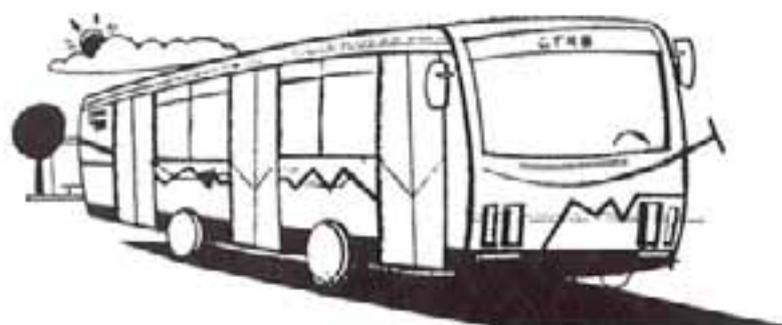
Le 26 septembre 1944, dix-huit d'entre eux, âgés de 18 à 38 ans, seront fusillés à Offemont. Tous ont été torturés.

Ce sont les corps de : Georges Melard (32 ans), Jean André (20 ans), René Bassaler (18 ans), Camille Carrière (20 ans), René Flouard (29 ans), Lucien Juif (19 ans), Roland Moussard (24 ans), Robert Liebert (29 ans), Jean Dupré (22 ans), Emile Blandin (22 ans), Maurice Joyant (21 ans), Robert Lamielle (20 ans), René Villemin (21 ans), Joseph Trotzier (21 ans), Ernest Gonckel (38 ans), Alfred Chapuis (24 ans), Pierre Daval (31 ans), Albert Charmy (18 ans), André Melard (19 ans), Robert Varon (18 ans) qui seront découverts, au printemps 1945 par un agriculteur.

Sur les murs du Musée de la Résistance à Lyon, installé dans les anciens bâtiments de la Gestapo, il est écrit : «celui qui oublie son passé est condamné à le revivre».

Chaque année, le dernier dimanche du mois de septembre, les familles des victimes et les Offemontois se souviennent ensemble, devant le Charnier.

(1) Une plaquette intitulée «Histoire d'un Maquis oublié... Le Maquis de Chérimont 1944» a été rédigé par Monsieur Alain Jacquot-Boileau et publiée par l'imprimerie Blanchard à Pusey en 1995.



**INFOS
BUS**
03 84 21 08 08



LE TRANSPORT DU TERRITOIRE

LES QUARTIERS D'OFFEMONT : HISTOIRE

Il y a 60 ans, la cité jardin de l'Arso

(Extrait du Bulletin de l'Office HLM)

La cité jardin de l'Arso, située tout à la fois sur les territoires des communes d'Offemont et de Valdoie, est la quatrième de ce type construite dans notre département. Ensemble pavillonnaire constitué de 64 appartements, elle a été achevée en 1928.

Cette cité est le fruit de la volonté du jeune office HLM du Territoire de Belfort de voir la précarité du logement et l'insalubrité disparaître. L'office créé, en 1921, entreprend sous la direction de deux de ses présidents, Jean-Baptiste Saget puis Edmond Miellat, un vaste programme de construction de 300 nouveaux logements.

C'est l'implantation de 240 appartements qui sera finalement prévue en raison de la hausse importante du coût de la construction.

Le projet prévoit donc, 30 logements à Beaucourt, 10 à Delle et 200 pour l'agglomération belfortaine (le Mont, la Miotte, l'Arso).

C'est l'architecte Paul Giroud qui est chargé d'élaborer le projet.

Sur les 27 hectares acquis par l'office au lieu-dit, «la Forêt de l'Arso» les maisons n'occupent que 9 hectares sur un terrain particulièrement bien exposé.

Le plan masse prévoit la construction de 64 logements. Par souci d'économie, les maisons jumelées sont privilégiées. Elles sont au nombre de 28 soit 56 logements. Cet ensemble est complété par 8 maisons isolées. Les appartements comportent tous 3 ou 4 pièces.

Par parti pris esthétique, la cité jardin est articulée autour d'une placette centrale de laquelle partent deux rues symétriques et courtes : la rue Marchegay et la rue Dreyfus. Pour désenclaver la cité, isolée de Belfort par la Savoureuse, une passerelle la reliant à la rue Deubel est achevée en 1929.

S'ouvrant alors sur le champ de Mars et le faubourg des Vosges, la cité jardin fait partie de la banlieue ouvrière de Belfort.



UN JEUNE TALENT : Valérie Tissier

Agée de 17 ans, Valérie est en 1^{ère} littéraire option musique au lycée Courbet de Belfort. Originaire d'Offemont, elle habite rue du Chêne.

Sa passion est née très tôt. Dès l'âge de 4 ans sous l'impulsion de sa famille, elle apprend l'accordéon. Elle suit alors des cours chez Gur Musique, école qu'elle quitte à 9 ans.

Inscrite à Trévenans, chez Chantal Courtot-Renoux, sa carrière commence véritablement. Ce professeur a su tirer parti de la motivation de Valérie et a permis l'éclosion de son talent. Maurice Larcange, présent à l'école en 1993 pour l'enregistrement d'une cassette, la remarque et la prend sous son aile. Il devient son parrain.

Valérie enregistre alors deux cassettes collectives, sous l'égide des «petits prodiges de l'accordéon», puis en duo avec Emmanuelle Courtot-Renoux, un CD (1995),



enregistré en partie grâce au prix défi jeunes du département.

Valérie figure également sur un autre CD «Accordéon nouvelle vague» rassemblant une dizaine de talents de la France entière, toujours sous l'égide de Maurice Larcange.

De nombreux enregistrements télévisés et radiophoniques jalonnent également sa carrière.

On peut citer : «sur un air d'accordéon» de Michel Pruvot sur France 3, «la Chance aux chansons» de Pascal Sevran sur France 2, parmi les plus célèbres.

Toutes les radios locales de Radio France l'ont accueillie et le CD a fait l'objet d'une promotion sur toutes les ondes nationales.

A ce palmarès, il faut ajouter la réalisation de plusieurs cassettes vidéo dont un enregistrement collectif : «Balade à Paris au son de l'accordéon», visite en musique des monuments de la Capitale.

Valérie est une musicienne très occupée : elle joue en orchestre, en duo et en individuel, elle multiplie les galas, dans toute la région, voire dans la France entière (Zénith, Palais des Congrès...).

Le travail que cela suppose est considérable :

- formation musicale à l'École Nationale de Musique de Belfort
- entraînement quotidien de 2 à 3 heures par jour
- répétition tous les jours en individuel ou en duo.

Tout cela, sans négliger les études qui restent l'objectif majeur de Valérie : l'amour de la musique la conduira vers une formation en musicologie.

CONTRAT VILLE

Le Contrat de Ville est un acte d'engagement par lequel une ou plusieurs collectivités locales et l'Etat décident de mettre en œuvre un programme pluriannuel de développement, à l'échelle d'une agglomération ou d'une commune, pour le traitement prioritaire des quartiers en difficultés.

Il permet aux signataires de finaliser l'ensemble de leurs efforts, moyens et procédures, sur une durée de 5 ans.

L'enjeu de ce contrat est celui du traitement de la fragmentation urbaine, de la recherche d'une cohésion accrue entre les morceaux de ville connaissant des développements différents.

1 - Concrètement

Par décision du 4 février 1993, le Comité Interministériel des Villes a accepté la candidature de la Ville de Belfort à un Contrat de Ville.

Par une déclaration d'intention, en date du 1^{er} juin 1993, entre l'Etat, la Ville de Belfort et la commune d'Offemont, les parties signataires ont déclaré vouloir mettre en œuvre un programme pluriannuel (1994-1998) de développement social urbain et ont défini des priorités en terme d'objectifs :

- Politique sociale : lutte contre la précarité et mesures en faveur de l'insertion professionnelle
- L'école et la formation : soutien scolaire et lutte contre l'illettrisme
- Le logement pour les plus démunis
- La prévention de la délinquance
- Les quartiers et leur insertion dans la ville : les Glacis, les Résidences, le faubourg des Vosges, la Pépinière sur Belfort, l'Arsoit à Offemont.

La définition de l'objectif général commun : la lutte contre la ségrégation urbaine. Le présent contrat a pour objectif :

- la lutte contre toutes les formes d'exclusion.

2 - Les réalisations sur le quartier de l'Arsoit

Au terme de sa deuxième année, à savoir 1995, le bilan des opérations menées était le suivant :

- Mise en place de la signalétique. En effet, le quartier de l'Arsoit souffrait d'une absence

de signalétique. Il était souvent difficile d'accéder aux principaux équipements (école, centre social, permanence OPDHLM, maison de l'enfance). Il faut noter que les panneaux mis en place ont, malheureusement pour la plupart, été vandalisés.

- Création d'une Médiathèque à l'école Jean Macé. La volonté a été d'enrayer le problème de nombreux enfants en proie à des difficultés scolaires. Il s'agit à terme de faire en sorte que les enfants puissent accéder à une situation sociale et professionnelle qui soit la plus satisfaisante possible.

Cette création doit donc être interprétée comme un soutien au projet d'école et un complément aux activités périscolaires existantes sur le quartier.

Cette médiathèque a pour premier objectif de permettre un éveil culturel et social complémentaire. A terme, son intérêt est de renforcer les liens avec les parents en les amenant progressivement à une meilleure connaissance du monde scolaire et à la compréhension que la réussite professionnelle et sociale passe par l'école.

- Protection grillagée le long de la cour de l'école Jean Macé et mise en place de deux portails.
- Entourage avec portillon d'accès de l'aire de sport devant l'école.
- Poste d'animateur socio-sportif FONJEP.
- Etude de la liaison Arsoit-Ganghoffer dont la réalisation est intervenue en octobre 1996.

L'année 1996 aura vu quant à elle la réalisation des opérations suivantes :

- Aménagement de la première tranche d'un complexe sport et loisirs au quartier de l'Arsoit correspondant à la création de deux terrains de boules, d'un parking, ainsi qu'à l'aménagement d'un cheminement sablé, d'un terrain de jeux sablé et à l'implantation d'un garage pour le rangement du matériel.

La structure sportive complétant cet équipement est programmée pour juillet 1997.

- Acquisition de matériel pour l'animation en direction de la jeunesse en difficulté.
- Constitution d'un fonds bibliothécaire à l'école du Martinet.
- Réalisation de la liaison Arsoit-Ganghoffer dont le financement avait été obtenu dans la programmation 1994.
- Première tranche de la rénovation du groupe scolaire Jean Macé.
- Première tranche de la rénovation du groupe scolaire du Martinet.
- Financement d'un FONJEP.
- Equipement du CLSH et du Club ADO de l'Arsoit.
- Création d'un parc informatique à l'école Jean Macé pour l'aide aux devoirs, à l'emploi et à la formation.

Pour l'année 1997, la programmation a été la suivante :

En matière d'investissement :

- Rénovation de la salle polyvalente (1^{ère} tranche).

- Seconde tranche de la rénovation du groupe scolaire Jean Macé.

- Seconde tranche de la rénovation du groupe scolaire du Martinet.

- Aménagement des salles informatiques des écoles Jean Macé et du Martinet.

- Poursuite de l'aménagement du complexe de sports et de loisirs du quartier de l'Arsoit avec l'installation de la structure sportive.

En matière de fonctionnement :

- Animation en direction de la jeunesse en difficulté par la dotation de l'US Arsoit en matériel sportif.

- Création d'une ludothèque à l'école maternelle Jean Macé.

- Création d'un parc informatique à l'école élémentaire du Martinet.

- Recrutement d'animateurs : création d'un emploi ville et financement d'un FONJEP.

- Equipement du CLSH de l'Arsoit.

- Amélioration de l'environnement par la création d'un emploi ville.

Pour 1998, la poursuite du contrat s'inscrit dans les mêmes objectifs.

Seront privilégiés :

- L'aide en faveur du secteur associatif.

- L'aide à la réussite scolaire.

- La requalification urbaine.

- Le développement social.

Le tableau suivant indique les opérations menées et leur coût.

Programmation 1998

Investissement

Opérations	Maîtres d'ouvrage	Coûts	Subventions
Rénovation de la salle polyvalente (2 ^{ème} tranche)	Commune	464 500 F TTC	Etat (contrat de ville) : 192 575 F
Rénovation du groupe scolaire Jean Macé (3 ^{ème} tranche)	Commune	392 385 F TTC	Etat (D.G.E.) sur le programme de ravalement : 46 830 F
Rénovation du groupe scolaire du Martinet (3 ^{ème} tranche)	Commune	87 000 F TTC	
Liaison Assot-Ganghoffer (2 ^{ème} tranche)	Commune	640 000 F TTC	FEDER : 212 270 F Etat (contrat de ville) : 106 135 F Département (contrat de ville) : 106 000 F
Aire de jeux Jean Macé	Commune	64 000 F TTC	

Fonctionnement

Opérations	Maîtres d'ouvrage	Coûts	Subventions
Animation en direction de la jeunesse en difficulté	UAO	120 000 F	Etat (contrat de ville) : 80 000 F Conseil général (contrat de ville) : 20 000 F
Parc informatique de l'école élémentaire du Martinet (2 ^{ème} tranche)	Commune	50 000 F	Etat : non déterminée
Parc informatique de l'école élémentaire Jean Macé	Commune	50 000 F	Etat : non déterminée
Développement de l'éducation physique et des pratiques sportives dans les écoles de la ZEP et dans le quartier	Inspection académique	54 230 F	Etat : 54 230 F
Animation en direction des jeunes : recrutement d'animateurs	Commune UAO	65 000 F (CEV mis à disposition UAO) 95 600 F (poste FONJEP)	Etat : 40 000 F Etat : 45 000 F
Animation en direction des jeunes : équipement du CLSH	Centre socioculturel	10 000 F	
Amélioration de l'environnement	Commune	115 000 F (emploi jeune)	Etat : 92 000 F

A VÉTRIGNE : UNE MÉDIATHÈQUE

Une médiathèque pour tous les habitants du canton d'Offemont-Vétrigne-Roppe-Eloie.

La biblio-médiathèque a ouvert ses portes en novembre 1997 dans le cadre rénové de la mairie de Vétrigne.

Pour se documenter ou se détendre, jeunes et adultes peuvent y emprunter, livres, revues et CD ou K7.

2 000 livres sont à leur disposition, fonds complété et actualisé tous les 3 mois par un dépôt de la médiathèque départementale de prêt du Territoire de Belfort.

Pour les adultes :

- Romans, fiction, policier, anticipation
- Documentaires sur tous les sujets : travaux manuels, histoire, géo, guides de voyage...
- «Fonds local» sur les régions Franche-Comté et Alsace
- Biographies
- Bandes dessinées
- Revues
- Livres en «gros caractères» permettant de lire plus facilement.

Pour les jeunes et les enfants :

- Romans
- Documentaires
- Bandes dessinées
- Albums
- Revues : science et vie junior, wapiti ainsi que des usuels (dictionnaires, encyclo-

pédies) à consulter sur place pour recherches, exposés, etc...

Des nouveautés sont à la disposition des lecteurs.

Le prêt de documents et la consultation sur place ne sont pas les seules activités de la médiathèque, elle reçoit ou crée aussi des animations.

Une exposition intitulée «Les pirates à livres ouverts» a eu lieu du 24 février au 5 mars.

Un jeu concours était organisé à cette occasion et de nombreux jeunes ont participé.

Trois catégories ont été constituées en fonction de l'âge.

- Chez les 7 - 8 ans : C'est Joseph Didier d'Offemont qui a remporté le prix.
- Chez les 9 à 12 ans : Irène Dubois d'Offemont
- Chez les 12 ans et plus : Hélène Schwalm de Vétrigne.

Des livres ayant pour thème les pirates ont été remis aux gagnants et à tous, des lots de consolation : louis d'or... en chocolat !

Pour Pâques, quelques enfants ont participé à la décoration de la médiathèque. Ils ont donné libre cours à leur créativité. Le petit lièvre les a récompensés en leur offrant des œufs.

TRAVAUX PUBLICS - BATIMENTS - TERRASSEMENTS

S.A. **SCHENINI**



76, rue Aristide Briand
OFFEMONT - 90300 VALDOIE
Tél. 03 84 26 03 88

En projet :

A partir du 15 juin, une animation est prévue avec comme thème le foot (coupe du monde oblige !).

Vous êtes invités à venir la découvrir.

D'autres animations sont prévues à la rentrée. Renseignez-vous.

D'ores et déjà

155 personnes ont adhéré à la médiathèque depuis le 1^{er} janvier 1998.

Cotisation

Tarifs par famille
Prêt de livre : 30 F
Prêt de CD, K7 : 30 F
Livres + CD et K7 : 50 F

Horaires

Mardi de 17 h à 19 h
Mercredi de 14 h à 17 h
Horaires juillet et août
Mardi de 17 h à 19 h

Une carte d'adhérent et un guide du lecteur sont remis à tout nouveau lecteur.

La médiathèque de Vétrigne fonctionne en partenariat avec la commune d'Offemont qui lui alloue un crédit d'acquisition pour enrichir le fonds jeunesse.

Une politique d'accueil des classes d'Offemont est mise en place avec le concours d'un emploi jeune de l'école centre.

Une équipe de bénévoles gère et anime cet établissement. D'autres personnes peuvent venir nous rejoindre.

Venez visiter la médiathèque municipale de Vétrigne !

Michel VIARD

ARTISAN PLÂTRIER

10, rue de la Rosemontoise 90300 OFFEMONT
☎ 03 84 26 29 58



ACTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

1 - EXTENSION DU COLLÈGE GOSCINNY

Le collège accueille en son sein tous les élèves issus de l'école Jean Macé. La commune d'Offemont est membre du syndicat (du collège) dont les représentants sont Michel Schroll et Martine Didier.

D'importants travaux, ayant pour but de supprimer les anciens bâtiments de type Binder, ont été initiés par le Conseil général en février 1997. Ceux-ci sont terminés depuis fin avril. Ce chantier d'un coût de plus de 14 millions de francs, a permis la construction d'un bâtiment moderne de 1 500 mètres carrés.

Les locaux de cette nouvelle structure ont été aménagés en mai 1998. Ceux-ci abritent des salles de cours et un plateau de technologie très abouti. L'administration trouve sa place dans le bâtiment B, issu de la 1^{ère} tranche de rénovation.

Les vacances scolaires d'été permettront d'aménager les espaces extérieurs. Les jeunes adolescents d'Offemont rentreront en septembre dans un établissement totalement rénové.

2 - CONSTRUCTION DU POINT ACCUEIL-SOLIDARITÉ NORD-TERRITOIRE A OFFEMONT

C'est l'ancien local commercial «stop-vidéo» situé rue Renoir, à l'entrée du quartier Ganghoffer, qui servira d'infrastructure au futur PAS Nord-Territoire. Dans ces locaux, réhabilités et pourvus d'une architecture volontairement proche des habitants, 500 mètres carrés de bureaux seront créés sur deux niveaux.

Cette opération s'inscrit dans le cadre global de la réorganisation territoriale des services sociaux du département et bénéficie aux cantons de Giromagny, Offemont et Rougemont-le-Château.

Ces travaux intègrent :

- la conservation du gros-œuvre existant
- la surélévation d'un niveau
- une toiture traditionnelle à deux pans avec une couverture en tuiles
- une verrière et un auvent séparant le bâtiment en deux parties égales pour obtenir des proportions plus proches de l'habitat classique et favorisant la notion d'accueil.

Les travaux ont démarré le 27 avril 1998, se termineront le 27 décembre 1998, pour un coût total de 3.32 MF, entièrement assumé par le Conseil général.

3 - PISTE CYCLABLE OFFEMONT CENTRE

Les travaux, sur le territoire de la commune, s'étendent du rond-point du cimetière à la limite de Vétrigne, sur l'emprise de l'ancienne voie de chemin de fer.

La piste réalisée aura une largeur de 2,50 m et sera recouverte d'un revêtement sablé. Elle sera équipée d'un éclairage, d'un abri pour cyclistes, d'une signalisation, de bornes et de supports à vélos.

La longueur sera d'1,5 km. Les travaux ont débuté le 5 mai 1998 et se termineront dans le courant du mois de juillet.

A moyen terme, et depuis le tronçon de l'Arsot, la piste cyclable rejoindra d'un côté le centre ville de Belfort en passant par le lycée Courbet et de l'autre le Maisaucy par le canal du Martinet et Valdoie.

4 - AMÉNAGEMENT DES VOIRIES ET ESPACES EXTÉRIEURS DU QUARTIER GANGHOFFER

La commune s'est engagée à reprendre les voiries et espaces extérieurs du quartier Ganghoffer. Le conseil municipal du 16 février 1998 a entériné la réalisation de ces espaces. Le coût de ces travaux est estimé à 1 500 000 F HT.

Pour l'instant, les résultats des études sont connus et le quartier connaîtra une amélioration sans précédent de son cadre de vie. Cheminements, espaces verts, viabilisation seront repris dans leur intégralité.

Pour le financement de ces travaux conséquents, le département a octroyé à la commune d'Offemont une subvention de 900 000 F, le solde étant à la charge de l'OPDHLM.

JARDIN DU SOUVENIR



La commune envisage d'aménager un jardin du souvenir dans le cimetière.

Au cours des réunions publiques, les habitants de tous les quartiers ont été informés de ce projet.

L'entrée du cimetière au printemps 1998.

ATELIER ÉQUILIBRE



Florence Odile, animatrice de l'atelier.

Depuis l'an passé, l'atelier équilibre fonctionne dans notre commune et connaît un véritable engouement. Nous vous avons annoncé sa naissance dans le numéro d'Offemont Réalités de 1997.

D'une durée d'une heure, il est animé par Florence Odile, diplômée d'un brevet d'Etat d'animateur technique d'éducation populaire.

Son rôle est «d'entretenir la fonction d'équilibre par le biais d'une technique gymnique» selon les propos de son animatrice.

Il a pour but de prévenir les chutes et d'apprendre aux personnes âgées à se relever plus facilement.

Tout cela se pratique de façon ludique et bénéficie d'une bonne dynamique de groupe.

C'est également un moyen de lutter contre l'isolement et la dépendance.

Le succès vient également des qualités de Florence Odile, qui ne se borne pas à faire pratiquer des exercices. Elle a su, en effet, se mettre à l'écoute des participants et transformer des séances de travail en moments véritablement conviviaux.



Deux membres actives de l'atelier.

Luce Zabé, membre du C.C.A.S., une des personnes à l'origine de l'atelier.

INFORMATION SÉCURITÉ

AVANT VOTRE DÉPART

Mettez toutes les chances de votre côté !

Les vacances, voire simplement vos obligations professionnelles ou familiales, vous amènent à délaisser provisoirement votre domicile et c'est souvent avec une part d'appréhension que vous allez le faire.

Sachez toutefois que vous êtes acteur de votre propre sécurité et qu'en mettant en pratique les quelques conseils qui vont suivre, vous contribuerez efficacement à limiter les risques.

Certaines recommandations relèvent du seul bon sens, mais l'expérience montre qu'elles gagnent à être rappelées

1 - Si vous partez en vacances :

Veillez à la fermeture des toutes les issues : portes et fenêtres ; n'oubliez ni cave, ni garage, dépendance ou portail. N'hésitez pas à barreauder une issue sensible : lucarne, vasistas ou soupirail surtout lorsqu'il est masqué par des haies, des escaliers ou autres, qui le mettent à l'abri des regards des voisins ou des passants.

Quant à l'entrée principale, n'hésitez pas à la renforcer (75 % des cambriolages ont lieu par la porte principale) : la seule vue de points de fermeture supplémentaires sur la face externe de votre porte dissuadera de nombreux malfaiteurs.

Si vous posez des verrous, évitez toute saillie du canon pouvant laisser prise à un outil.

Actionnez toutes les serrures à double tour.

Ne facilitez pas le travail des malfaiteurs en laissant à leur portée des objets tels que outil, échelle, table ou chaise de jardin. Remisez-les à l'intérieur de votre maison.

Si vous laissez une voiture dans le garage, enlevez les clés et ne laissez jamais la carte grise dans la boîte à gants.

Ne conservez jamais à la maison des sommes d'argent, titres, chéquiers vierges... Confiez bijoux et objets de valeur à des gens de confiance ou déposez-les en coffre.

Prenez contact avec vos voisins pour signaler votre départ : demandez leur de vider journalièrement votre boîte à lettres et d'ouvrir régulièrement vos volets. A leur départ, vous leur rendrez le même service.

Entre le 1^{er} juillet et le 31 août, signalez votre départ au commissariat ; les patrouilles effectueront des passages réguliers à votre domicile.

2 - Si vous quittez votre domicile pour un court laps de temps

- Ne laissez jamais vos clés dans des endroits convenus qui peuvent vous paraître sûrs mais qui sont bien connus des cambrioleurs : boîte aux lettres, pot de fleurs, sous une pierre, sous le paillason, sur les compteurs électriques...

- Fermez soigneusement vos portes et fenêtres : 80 % des cambriolages se font au hasard.

IMPORTANT :

Ne portez jamais vos noms et adresse sur votre trousseau de clés : en cas de perte, vous serez obligé de changer immédiatement toutes vos serrures.

Si votre véhicule stationne sur la voie publique, ne laissez aucun objet de valeur (même minime) apparent, fermez-le à clé et bloquez le volant.

En cas de présence suspecte, chiffrez le «17».

Pour tous vos problèmes

MOUGENOT

TRAITEUR

76, Avenue Jean Jaurès 90000 BELFORT
Tél. 03 84 21 45 15



Mécanique Générale Offemontoise

LEPAUL

SA au capital de 250 000 F

B.P. 325 - ZAC du Ballon - 90300 OFFEMONT
Tél. 03 84 26 01 30 - Télécopie 03 84 26 21 15

BEAUME COUVERTURE ZINGUERIE

Bardage - Charpente
Pose de velux



30, rue des Cerisiers 90300 OFFEMONT
Tél./Fax : 03 84 26 26 38

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

S.A.R.L. WILLIG

au capital de 150 000 Francs
79, rue Aristide Briand
90300 OFFEMONT
Tél. 03 84 26 05 50 - Fax 03 84 26 81 43

LES ENTREPRISES RECOMMANDÉES EDF





Agrément préfectoral
N° 1021 du 03.04.92

EST RECYCLAGE

59 rue des Commandos d'Afrique

90300 OFFEMONT

☎ 03 84 26 82 43

Fax 03 84 26 84 46

**DESTRUCTION DE TOUS DÉCHETS
DE L'INDUSTRIE AU PARTICULIER, SAUF
LIQUIDE ET PRODUITS TOXIQUES.**

RECYCLAGE DU CARTON

**PRISE EN DÉCHARGE DE TOUS
REMBLAIS ET MATÉRIAUX INERTES**

**FABRICATION ET VENTE DE BÛCHES, BÛCHETTES
ET LITIÈRE POUR CHAT EN BOIS COMPRESSÉ**

LOCATION DE BENNES ET D'ENGINS

**TRAVAUX BÂTIMENT
TRAVAUX PUBLICS**

TRANSPORT

Ouvert du lundi au vendredi

de 7 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00



Fresque réalisée par Fred François, graphiste, pour l'exposition des arts plastiques.